



GUINEE:

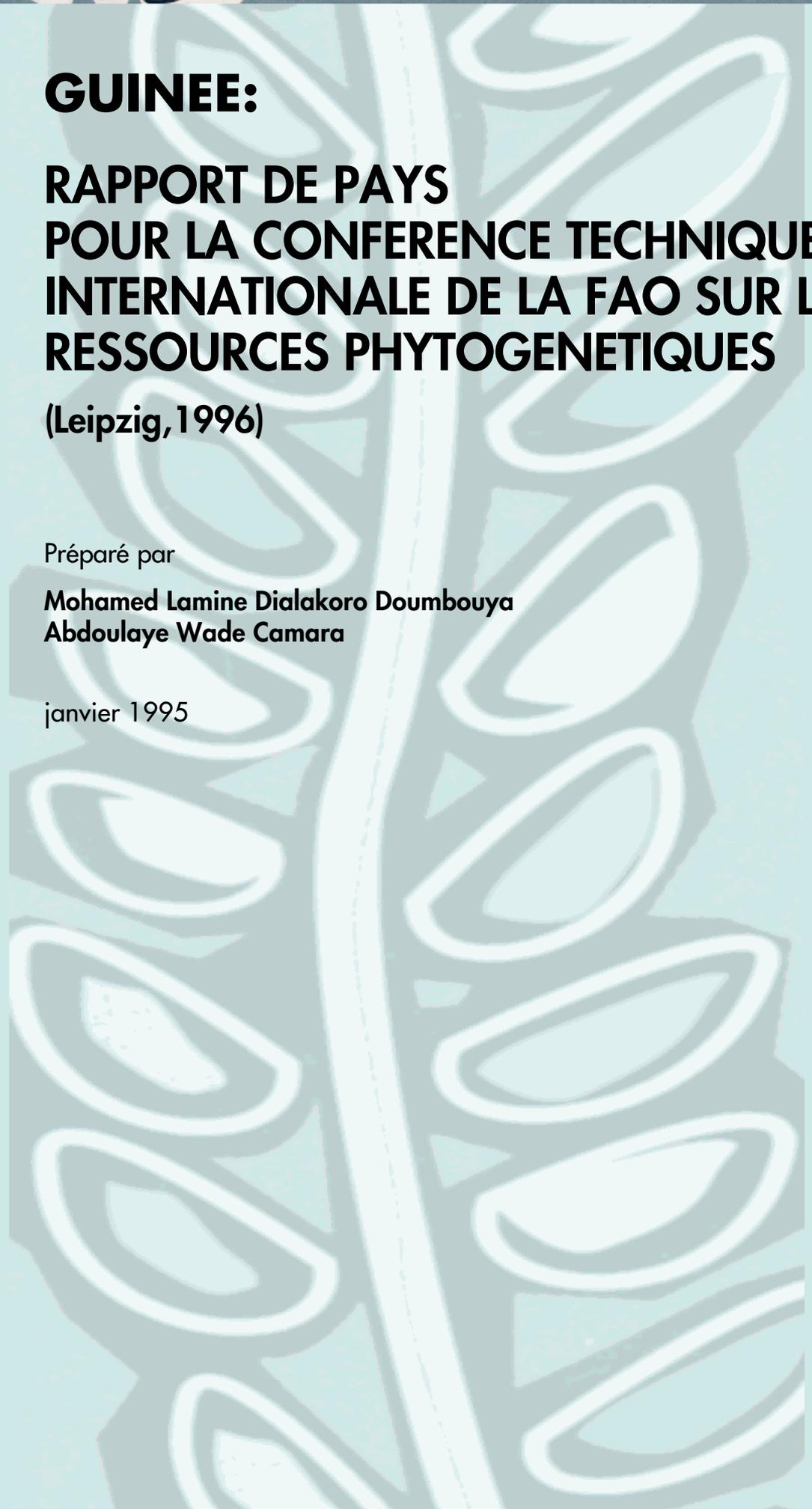
**RAPPORT DE PAYS
POUR LA CONFERENCE TECHNIQUE
INTERNATIONALE DE LA FAO SUR LES
RESSOURCES PHYTOGENETIQUES**

(Leipzig, 1996)

Préparé par

**Mohamed Lamine Dialakoro Doumbouya
Abdoulaye Wade Camara**

janvier 1995





Note d'information de la FAO

Ce rapport de pays a été préparé par les autorités nationales dans le contexte du processus préparatoire à la Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques, Leipzig, (Allemagne), 17-23 juin 1996.

Ce rapport a été rendu disponible par la FAO à la requête de la Conférence technique internationale et n'engage que la responsabilité des autorités nationales. Les informations qui y sont contenues n'ont pas fait l'objet de vérifications de la part de la FAO, et les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement les vues et les politiques de la FAO.

Les appellations employées dans cette publication, la présentation des données et les cartes qui y figurent n'impliquent, de la part de la FAO, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| CHAPITRE 1 | |
| APERÇU DE LA GUINEE ET SON SECTEUR AGRICOLE | 4 |
| 1.1 LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES EN GUINEE SECTEUR RECHERCHE | 5 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE 2 | |
| RESSOURCES PHYTOGENETIQUES INDIGENES | 7 |
| 2.1 RESSOURCES SYLVOGENETIQUES | 7 |
| 2.2 AUTRES ESPECES SPONTANEEES, ET ESPECES SPONTANEEES APPARENTEES A DES PLANTES CULTIVEES | 9 |
| 2.3 VARIETES DU TERROIR ET ANCIENS CULTIVARS | 10 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE 3 | |
| PROGRAMME NATIONAL DE CONSERVATION | 12 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE 4 | |
| UTILISATION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES A L'INTERIEUR DU PAYS | 23 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE 5 | |
| OBJECTIFS, POLITIQUES, PROGRAMMES ET LEGISLATION DU PAYS | 30 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE 6 | |
| COLLABORATION INTERNATIONALE | 37 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE 7 | |
| BESOINS ET PERSPECTIVES DU PAYS | 43 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE 8 | |
| PROPOSITIONS POUR UN PLAN D'ACTION MONDIAL | 44 |
| <hr/> | |
| ANNEXE 1 | 46 |



CHAPITRE 1

Aperçu de la Guinée et son secteur agricole

Située en Afrique de l'ouest, la Guinée est un pays de taille moyenne, sa superficie est de 246 000 km², elle s'ouvre sur l'océan atlantique. Elle est limitée par la Guinée Bissau au nord ouest, le Sénégal au nord, le Mali au nord et au nord est, la Côte D'Ivoire à l'est, le Libéria et la Sierra Leone au sud (voir Carte 2 à l'annexe).

C'est un pays de montagnes, de plaines et de plateaux. La Guinée est divisée en quatre zones naturelles qui correspondent aux types de végétations et de climat (voir Carte 2 à l'annexe).

Située sur une zone de transition entre climat équatorial et tropical, la Guinée connaît une situation climatique particulière du fait de son relief.

La présence des montagnes accentue les précipitations sur la Guinée Maritime, où la mousson apporte 3 500 mm d'eau par an.

L'altitude adoucit le climat Foutanien marqué par des températures plus basses et des précipitations plus faibles.

En Haute Guinée, le climat soudanien est plus sec et plus chaud en raison de l'harmattan. Enfin la Guinée forestière connaît une longue saison des pluies. La population Guinéenne est estimée à 6,5 millions d'habitants avec une densité moyenne de plus de 25 habitants/km². La Guinée a des grandes possibilités agricoles encore mal exploitées. L'agriculture est la première activité du pays et occupe près de 80% des travailleurs qui se consacrent avant tout aux cultures vivrières encore insuffisantes (riz, fonio, maïs), tubercules (manioc, igname, patate douce, taro), légumineuses alimentaires (niébé, haricot, arachide), cultures maraîchères (tomate, piment, aubergine).

Le riz est la base de l'alimentation en Guinée. Les cultures industrielles et commerciales d'une production très affaiblie ces dernières années sont composées de banane, thé, café, ananas, tabac, palmiste et coton. Les semences sont produites dans l'exploitation elle-même, les ONG interviennent dans le secteur agricole en regroupant et coordonnant les activités des paysans autour d'un programme bien précis. Elles viennent en aide à ces groupements paysans tout en facilitant l'acquisition des semences des variétés améliorées et les intrants agricoles.



Les nouvelles stratégies et plans d'actions des agriculteurs sont orientées vers une exploitation rationnelle des sols, l'utilisation des variétés améliorées à haut rendement, précoces et résistantes aux attaques de maladies et ravageurs.

Cette nouvelle tendance dans le secteur agricole est dictée par la croissance démographique, la pauvreté des sols, le faible rendement de cultures traditionnelles, la sensibilité des variétés utilisées aux attaques de maladies et ravageurs ainsi que la sécheresse qui s'annonce vers le côté nord et nord est du pays. Notons que ces dernières années les cultures (variétés importées et locales) ont connues de grandes menaces de sécheresse surtout dans la savane Guinéenne et une bonne partie de la région du Fouta Djallon, des attaques de maladies et parasites. Pour assurer l'administration du pays, la Guinée a été découpée en 8 régions, 33 préfectures comportant chacune des sous préfectures. La capitale nationale, Conakry, est le siège du Gouvernement (voir Carte 1).

1.1 LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES EN GUINEE SECTEUR RECHERCHE

En Guinée les activités de recherche en agronomie sont conduites pour l'essentiel par un Institut central (Institut de recherche agronomique de Guinée IRAG) qui coordonne les programmes de recherche de six (6) Centres de recherche agronomique (CRA) et un Centre de recherche zootechnique (CRZ) localisés dans les quatre zones écologiques du pays (voir Carte 3 à l'annexe).

Le programme de conservation des ressources phytogénétiques (PCRPG) dont le siège est basé dans le CRA de Foulaya a un correspondant dans cinq (5) CRA, et travaille en étroite collaboration avec toutes les filières thématiques évoluant sur les variétés traditionnelles et celles fournies par les structures de recherche ou réseaux internationaux développés au sein des différents programmes de recherche adaptative.

La création de ce nouveau programme dans la structure de recherche de l'IRAG vise les objectifs suivants:

- conservation et valorisation du patrimoine végétal local;
- création d'une source de gènes;
- maintien des collections de base;
- minimiser les pertes de matériel végétal.



Les principales activités de recherche des filières ou programmes dans les CRA sur les ressources phytogénétiques nécessitant l'intervention du programme de conservation des ressources phytogénétiques sont consignées dans le Tableau 1 (voir annexe).



CHAPITRE 2

Ressources phytogénétiques indigènes

2.1 RESSOURCES SYLVOGENETIQUES

Dans le cadre d'une gestion durable des forêts vierges, d'importants programmes et mesures y afférents ont été pris par le gouvernement à travers la Direction nationale des forêts et faunes dont notamment:

1. Programme d'aménagement intégré du massif du Foutah Djallon

Objectifs

a) Long-terme

- . assurer une utilisation rationnelle et une protection des ressources naturelles disponibles dans le massif;
- . contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de cette région et de celles arrosées par les eaux originaires du massif.

b) Court et moyen termes

- . **1ère étape:** amélioration de l'état des connaissances sur les ressources naturelles humaines du massif et la formation des grandes lignes d'une stratégie de protection, aménagement et développement de ces ressources naturelles;
- . **2ème étape:** aménagement régional;
- . **3ème étape:** vulgarisation des résultats acquis pour l'aménagement de l'ensemble du massif et à la réalisation d'infrastructures hydrauliques d'intérêt sous-régional.

2. Programme d'aménagement des hauts bassins du Niger et des affluents Haute-Gambie

Objectifs

a) Court et moyen termes

- . améliorer les conditions de vie des populations des régions touchées sur le plan technique, économique et sociologique.



b) Long-terme

- . créer un équilibre satisfaisant entre les principaux facteurs naturels de production qui sont la forêt, la terre arabe, l'eau et le micro-climat.

3. Programme de gestion des ressources naturelles

Objectifs

- renforcer les Institutions gouvernementales concernées par la gestion des ressources naturelles;
- assurer la protection de l'environnement;
- aménager et gérer les ressources forestières naturelles pour leur meilleure contribution au développement économique du pays;
- études complémentaires pour la réalisation des actions du programme qui portera sur:
 - . l'aménagement et la gestion des forêts classées Diécké et Ziama à Macenta;
 - . inventaire et protection de 120 000 ha, renforcement du centre forestier de Sérédou;
 - . mise en réserve et protection de 200 000 ha de forêts naturelles en Haute-Guinée;
 - . appui aux structures forestières de la Guinée forestière pour l'élaboration de la mise en oeuvre des plans d'actions forestiers préfectoraux;
 - . étude d'identification et de factibilité d'un réseau national de parcs et réserves de faune et de flore.

Dans le cadre de ce programme apparaît dans le Tableau 8 la gestion de quelques forêts classées.

A titre d'information nous pouvons signaler que la Guinée dispose des ressources importantes de forêts (voir Tableau 9).

La superficie totale des forêts classées de la Guinée est de 1 337 062,5 ha (1987). La superficie totale du territoire Guinéen étant de 245 857 km², le taux de classement à la date au 31 décembre 1987 est de 5,43%.



Remarques

La superficie totale de ces forêts classées est approximativement réduite à 60% par les feux de brousse et les défrichements incontrôlés des paysans et l'extension des villes, et les villages.

Contraintes

- relatives au milieu naturel qui se traduisent par une régression des ressources forestières suite aux défrichements culturels, les feux de brousse, etc.;
- relatives aux Institutions qui se traduisent par l'instabilité des structures et le risque, dans certains cas de réduire le secteur forêt "à son simple rôle de production de bois et de réserve de sol, et de facteur d'équilibre économique et social";
- relatives au personnel renversements de la pyramide de formation inadéquation des profils de formation avec les besoins et qualification des cadres.

2.2 AUTRES ESPECES SPONTANEEES, ET ESPECES SPONTANEEES APPARENTEES A DES PLANTES CULTIVEES

La végétation naturelle de notre pays comporte bien des précurseurs spontanés de plantes agricoles, sylvicoles, pastorales, médicinales commercialement exploitées et exploitables en médecine traditionnelle, en agronomie et en agro-pastorale. La liste de quelques espèces spontanées apparaît dans le Tableau 2 (voir annexe).

La plus part de ces espèces existe encore dans la nature à l'état spontané menacées d'une érosion génétique pour des raisons suivantes:

- abandon de ces espèces spontanées au profit des plantes améliorées;
- la mise en compétition de ces espèces avec celles cultivées et améliorées etc.

Cette érosion génétique peut être limitée par une décision gouvernementale grâce à l'appui des chercheurs et d'autres cadres évoluant dans le secteur agricole.



Ces techniciens doivent fournir à la population paysanne une large information sur les effets néfastes de la disparition des espèces spontanées et celles apparentées à des plantes cultivées, en suite veuillez strictement sur l'application de toute décision gouvernementale afférente.

L'aide extérieurs dont le pays a besoin dans ce cadre est la formation et la qualification du personnel concerné par la protection et l'exploitation rationnelle des espèces spontanées et celles apparentées aux plantes cultivées.

La flore Guinéenne est riche en matériel végétal local aux caractéristiques génétiques d'une importance capitale pour des fins de recherche mais, malheureusement ces plantes sont mal connues ou mal exploitées et peu utilisées dans le programme d'amélioration des espèces cultivées faute de moyens nécessaires, l'inexpérience des techniciens et le non intéressement des chercheurs nationaux à ce groupe de plantes.

Beaucoup d'espèces spontanées non exploitées commercialement constituent aujourd'hui une source de nutriments pour nos populations surtout en milieu paysan pendant la période de soudure. D'autres sont utilisées dans l'alimentation des animaux en saison sèche ou employées en médecine traditionnelle pour le traitement de certaines maladies tropicales. La liste de quelques unes de ces espèces apparaît à l'annexe dans le Tableau 2.

2.3 VARIETES DU TERROIR ET ANCIENS CULTIVARS

Les variétés traditionnelles sont utilisées en milieu paysan comme produits de substance et de legs, certaines sont utilisées dans nos Centres de recherche agronomique comme source de gènes indispensables à l'amélioration végétale c'est le cas des collections de variétés locales de riz et de maïs, actuellement utilisées par les chercheurs du Centre de recherche agronomique de Kilissi comme réservoir de parents femelles des variétés synthétiques et hybrides créés dans le dit centre.

Bon nombre d'anciens cultivars ou variétés du terroir sont en exploitation en milieu paysan.

La résistance de ces plantes aux conditions défavorables du milieu (sécheresse, conditions climatiques etc.), aux maladies et ravageurs, leur adaptabilité et les difficultés d'obtention des variétés exotiques améliorées favorisent l'utilisation des dites variétés du terroir et anciens cultivars en milieu paysan.



Le gouvernement Guinéen encourage leur utilisation et leur exploitation en créant dans toutes les zones agro-écologiques du pays des Centres de recherche agronomique qui sont chargés de valoriser toutes nos variétés traditionnelles pour une exploitation rationnelle et durable. Il a mis à la disposition des chercheurs de ces centres les moyens dont il dispose afin de faciliter les travaux de recherche sur les dites variétés traditionnelles.

Le but fondamental du soutien de ces chercheurs par le gouvernement est de parvenir dans un proche avenir à une autosuffisance alimentaire à partir de nos propres créations grâce aux variétés traditionnelles.

L'importance des cultures traditionnelles s'évalue par le nombre de variétés synthétiques et hybrides créées, la stabilité alimentaire familiale pendant la période de production et la fructification des activités commerciales des produits agricoles.

Les populations locales s'intéressent à la diversité génétique des plantes indigènes par la multiplicité des champs collectifs et individuels, l'association des cultures et la diversification du régime alimentaire, raisons pour lesquelles elles s'efforcent à préserver cette diversité en utilisant les méthodes traditionnelles de conservation des souches bien que celles-ci ne fassent pas l'objet d'étude approfondie par les chercheurs nationaux dans le cadre d'une amélioration possible de ces techniques.

La réglementation de l'exploitation des zones de forêts classées, le reboisement des zones minières et l'interdiction des feux de brousse sont autant de lois gouvernementales qui ont pour objectif la protection des ressources génétiques spontanées, mais malgré tout elles sont aujourd'hui menacées de disparition sous l'effet d'autres facteurs socio-économiques non négligeables:

- développement (extraction minière);
- empiétement (cultures extensives, cultures sur brûlis, pâturage, destruction des habitations des ressources génétiques spontanées;
- exploitation (exploitation abusive des produits de la forêt pour la subsistance);
- poussée démographique, etc.



CHAPITRE 3

Programme national de conservation

En matière de conservation des ressources phytogénétiques, la politique gouvernementale de restructuration du secteur agricole prévoit la création d'un comité national de conservation des ressources phytogénétiques lequel accorde une place de choix à la cellule de conservation *in situ* qui aura mandat de s'occuper non seulement des variétés exotiques sous la forme de vitro plant, mais aussi nos variétés traditionnelles dans leurs habitats naturels. Cette cellule sera confiée à une institution nationale dirigée par des techniciens spécialisés.

Collection *ex situ*

Les collections de base des variétés traditionnelles à l'échelon national ont été constituées à partir du double des échantillons de matériel végétal collectés par les missions de prospection et de collecte des organismes internationaux (IITA, ORSTOM, IIRSDA, IPGRI) et Centres de recherche agronomique relevant de l'IRAG (CRA de Bordo, Foulaya, Bareng et Kilissi), voir Tableau 3 à l'annexe.

Ces collections ont été enrichies par l'introduction des variétés exotiques par le canal des réseaux des institutions internationales de recherche. Il n'y a pas de banque de gènes proprement dite à l'échelle nationale, mais plutôt des collections de ressources génétiques sous forme de collections vivantes ou collections de semences en conservation dans les centres de recherche agronomique du pays.

Ces collections ont été constituées grâce aux appuis techniques et financiers des organismes internationaux tels que IPGRI, IITA et ICRISAT. Quant à leur valorisation et exploitation rationnelles par les Centres de recherche, ceux-ci reçoivent une aide financière des bailleurs de fonds et une partie du financement étant assurée par le gouvernement.

L'exploitation rationnelle et durable de ces collections par les départements nationaux intéressés est quelque fois limitée par le manque de moyens financiers.

Le gouvernement trouve cet investissement très intéressant voir même indispensable pour la promotion rurale. Les résultats importants issus des créations faites par le Centre de recherche agronomique de Kilissi et leur diffusion en milieu paysan sont des preuves concrètes de cette affirmation.



La composition des collections dans les différents Centres de recherche agronomique du pays apparaît dans le Tableau 4 (voir annexe). Elle sont pour la plupart pauvres en variétés traditionnelles bien que ces dernières soient très variées et diversifiées sur le territoire national. Dans l'ensemble, les collections sont composées de variétés exotiques et locales.

Le riz qui est la base de l'alimentation de la population Guinéenne et cultivé partout en Guinée connaît plusieurs grands projets en étude ou en cours de réalisation. Ces projets sont conjointement soutenus par le gouvernement Guinéen et des bailleurs de fonds. Dans le cadre de la recherche en agronomie, ces appuis concernent essentiellement les aspects de collecte, multiplication et essais variétaux excluant ceux relatifs à la conservation et à la gestion des collections.

Concernant l'exploitation des collections, toutes ces dernières sont utilisées dans les programmes annuels de recherche des filières thématiques qui constituent les cellules de base de fonctionnement des Centres de recherche agronomique de notre Institut. Il est difficile de donner avec précision le pourcentage des échantillons employés dans ces programmes annuels de recherche des filières.

Les principaux utilisateurs de ces échantillons sont les chercheurs des Centres de recherche. Nous ne fournissons pas de matériel végétal à un Centre de recherche à l'extérieur en échange avec le matériel génétique pour notre propre usage.

Cependant, beaucoup de nos filières intégrées dans les réseaux de recherche des institutions internationales reçoivent régulièrement des lots de semences dans le cadre des essais variétaux, régionaux et internationaux. Ces lots de semences proviennent principalement des Institutions ci-après: ICRISAT, IITA, ADRAO, SAFGRAD et IRRI (voir Tableau 5).

Le suivi des collections de base dans les Centres de recherche depuis l'enregistrement des échantillons jusqu'à leur diffusion en milieu paysan nous permet de faire une évaluation quotidienne. Notons que ces collections ne sont pas totalement riches en diversité naturelle et ne couvrent pas tous nos besoins alimentaires et de recherche scientifique, ceci est dû au manque de moyens financiers pour leur enrichissement.

Pour la préservation de ces collections, le pays dispose des moyens institutionnels (locaux) qui ne demandent que des petits aménagements pour être dans les normes recommandées. Concernant la remise à niveau des ressources phylogénétiques en variétés traditionnelles, plusieurs possibilités peuvent être envisagées:



1. Organiser rapidement avec l'appui local des Centres de recherche agronomique une collecte nationale; cette collecte pourrait faire intervenir les points d'essais et unités expérimentales paysannes pour faire remonter au niveau des CRA leaders l'essentiel des variétés traditionnelles de l'ensemble du pays;
2. Une possibilité plus opérationnelle pourrait être de redémarrer directement à partir des doubles des collections antérieures en conservation dans les chambres froides des Institutions étrangères citées à l'annexe (Tableau 6).

Dès après la collecte et le conditionnement, le double des échantillons est mis à la disposition des filières pour la caractérisation et les évaluations préliminaires, le reste est expédié à l'étranger pour la conservation dans les Institutions spécialisées.

Qu'il s'agisse de la première ou de la seconde variante, le pays à besoin d'une aide extérieure pour sa réalisation ce qui permettra de couvrir toute les zones non prospectées afin d'avoir une collection nationale variée et diversifiée.

Ce programme de collecte permettra d'enrichir les anciennes collections déjà disponibles notamment:

- la collection des légumineuses alimentaires;
- la collection des légumineuses fourragères;
- la collection des cultures maraîchères;
- la collection des cultures céréalières etc.

Les fiches de prospection et les méthodes d'échantillonnage de l'IPGRI pourront servir de guide dans ce programme de collecte amorcé par certains organismes internationaux (IPGRI, IITA et ICRISAT) dans notre pays.

La constitution d'une collection nationale diversifiée et représentative demande la collecte des échantillons sur le bord des chemins, dans les marchés et dans les endroits plus isolés du territoire national.

Les premières collections constituées contiennent des variétés exotiques aux caractéristiques moins importantes telles que (résistance à la verse, à l'égrenage et aux maladies), mais qui cependant semblent être très intéressantes du point de vue précocité et rendement.



Nous souhaitons conservés à moyen et à long termes tous les échantillons présentant telle ou telle caractéristique intéressante dans une collection nationale pour des fins de recherche ou de production dès que le système de conservation au froid nous le permettra. Pour ne pas engorger la structure de conservation, nous procédons à l'élimination des échantillons qui présentent les caractéristiques moins importantes.

L'accès aux collections par les chercheurs nationaux et étrangers est rendu facile.

Installation de stockage

Les collections sont conservées à deux niveaux:

- au champ sous la forme de collection vivante pour faciliter non seulement la régénération des semences de faible quantité, mais aussi pour des fins de caractérisation en vue d'identifier les accessions locales;
- au laboratoire, les échantillons sont emballés dans des boites en plastique et stockés dans des congélateurs pour une conservation à moyen terme.

Toutes ces deux méthodes de conservation des ressources génétiques sont utilisées dans nos Centres de recherche agronomique. Les installations disponibles concernant la deuxième méthode de conservation dans nos Centres sont décrites comme suit:

1. Centre de recherche agronomique de Koba (Guinée Maritime)

Il existe un laboratoire de traitement et de conditionnement des échantillons, spacieux et convenablement équipé. Ce laboratoire est également pourvu de deux réfrigérateurs d'une capacité d'environ 250 litres chacun permettant d'assurer la conservation à moyen terme de la collection de riz sous la forme d'échantillons de graines.

2. Centre de recherche agronomique de Foulaya (Guinée Maritime)

Ce centre est appelé à être la plaque tournante ou le point focal en ce qui concerne la conservation à moyen et à long termes des ressources génétiques. Un imposant laboratoire (construit par USAID en 1986) pouvant servir pour le traitement et le conditionnement des échantillons existe, même s'il n'est pas fonctionnel par manque de petit équipement.



Il existe également trois chambres froides d'une capacité d'environ 30 m³ chacune et actuellement hors service pour des raisons apparemment mineures, mais dont la remise en état de fonctionnement ne devrait certainement pas entraîner de frais très importants.

3. Centre de recherche agronomique de Kilissi

Actuellement un grand magasin en très mauvais état sert à abriter les collections de graines. Il y a des possibilités d'aménagement à l'intérieur du bâtiment principal d'une pièce qui serait réservée à la conservation des collections de graines.

4. Centre de recherche agronomique de Bareng (Moyenne Guinée)

Du point de vue des possibilités de conservation des collections de graines ou de stockage des récoltes de tubercules et des plants, il existe de vastes locaux qui servaient au traitement des feuilles de tabac et dont la conception permet un bon contrôle de la température et de l'humidité relative. Ici encore, à peu de frais il est possible d'aménager des magasins pour le stockage et la conservation des différents échantillons (graines et tubercules).

5. Centre de recherche agronomique de Bordo (Haute Guinée)

Il existe un magasin agencé de manière satisfaisante pour la conservation des collections de graines à court terme. Quelques petites améliorations seraient souhaitables dans le domaine du rangement des échantillons.

6. Centre de recherche agronomique de Sérédou (Guinée Forestière)

Ce centre a hérité des anciennes installations de l'usine de quinine de Sérédou. Il existe de vastes locaux qui demandent de petit aménagement avec peu de frais pour avoir des magasins de stockage et de conservation des échantillons.

A l'exception des installations du CRA. de Koba, toutes les autres nécessitent des petits aménagements et équipements pour avoir des conditions idéales pour le stockage et la conservation à moyen et à long termes des échantillons.



Après séchage des semences à des températures et humidités définies par l'IPGRI pour chaque espèce de culture, nos échantillons sont conservés dans des magasins décrits ci-dessus. Les normes recommandées à l'échelle internationale pour la conservation à moyen et à long termes des graines sont loin d'être acquises dans nos centres faute d'une structure adéquate de système de conservation au froid.

L'obtention des équipements de base, la restauration de certains bâtiments dans nos centres en vue de leur adaptation à la conservation à moyen et à long termes des semences à graines et la mise en marche des chambres froides du Centre de recherche agronomique de Foulaya considéré comme point focal dans le cadre de la conservation des semences contribueront davantage au maintien des collections à l'échelle nationale.

Nos collections de base des formes locales de ressources génétiques ne peuvent se conserver à long terme faute de structure et d'emballages adéquats. C'est ainsi qu'elles font l'objet de conservation à court terme et sous forme de collection vivante.

Pour une survie garantie de nos échantillons, dès après les missions de prospection et de collecte, les doubles sont expédiés à des organismes internationaux pour la conservation à long terme. Nous gardons l'espoir que ces organismes spécialisés remplissent toutes les conditions de contrôle périodique et de régénération des échantillons. Ils mettrons à la disposition de notre pays toutes nos accessions en conservation dans leurs laboratoires dès que les conditions le permettront.

Dans le cadre de traitement des semences et des articles y afférents, notre pays a besoin d'une assistance technique pour la saisie des données de base et d'une aide matérielle pour la bonne exécution des opérations.

Nos installations de stockage pour une conservation à moyen et à long termes des semences, localisées dans les CRA. de Koba et de Foulaya sont à mesure d'en absorber encore d'autres échantillons. La réparation et l'équipement des chambres froides du CRA. de Foulaya pourront mieux résoudre les problèmes de stockage et de la constitution de la banque de gènes à l'échelle nationale tant souhaitée. Elles pourront même être à mesure de stocker du matériel végétal au compte d'autres banques de gènes des pays de la sous-région ceci en tenant compte de la capacité de stockage de chacune des chambres froides (30 m³).



Les banques de gènes constituées au niveau de nos CRA, peuvent se maintenir sous cette forme de collections vivantes jusqu'à l'amélioration des conditions de conservation dans les dits Centres. Compte tenu de la diversité de ressources génétiques et leurs importances socio-économiques, il est bien souhaitable de créer une banque de gènes représentative à l'échelle nationale.

En résumé, en matière de stockage des semences, nous nous servons des congélateurs domestiques pour la conservation à moyen terme et les champs d'expérimentation pour le maintien des collections vivantes.

Dans le cadre de la collaboration avec les programmes gouvernementaux, la création d'un programme national de ressources phytogénétiques est en perspective, qui doit couvrir tous les secteurs gouvernementaux et mêmes les organisations non gouvernementales (ONG) concernés.

En matière de sélection et d'utilisation des plantes, les résultats des travaux de sélection confirmés dans les stations de recherche sont à reconfirmer à travers des tests en milieu paysan (Unités d'expérimentation paysanne et Points d'essais) avant toute vulgarisation.

Documentation

Les collections vivantes maintenues en plein champ sont décrites pendant les observations morpho-botaniques. En matière de données sur les ressources génétiques du pays, il a été informatisé l'aperçu général des ressources phytogénétiques qui comporte 3 parties:

- situation des ressources phytogénétiques en Guinée;
- diagnostic des structures de recherche;
- proposition d'amélioration des ressources phytogénétiques.

Pour chaque type de collection, des fiches techniques ont été produites pour servir de guide dans l'appréciation des variétés confirmées en station. Les données agronomiques sont prises en compte dans ces appréciations. Les nouveaux échantillons sont accompagnés de données de passeport, et ceux en vulgarisation sont diffusés avec les données d'évaluation agronomique.

Faute de descripteurs et de matériels nécessaires pour les travaux de caractérisation et des évaluations agronomiques, la documentation sur les échantillons de nos différentes collections n'est pas complète.



La consommation en milieu paysan des résultats de recherche confirmés en station tient compte des informations produites par les chercheurs. Ces informations sont données aux paysans sous forme de bulletins. Pour toute consultation concernant les aspects liés aux ressources génétiques en vulgarisation, les paysans passent par les agents vulgarisateurs qui servent de trait d'union entre la couche paysanne et celle des chercheurs. En cas de besoins, ces chercheurs viennent jusqu'au niveau des paysans pour fournir des informations complémentaires. Nos liens avec les autres banques de gènes dans le cadre d'échange de données de base ou des cultures particulières au niveau régional ne sont pas encore bien développés, nous estimons que la création du programme régional amorcée par l'IPGRI à partir du dernier atelier tenu à Niamey (Niger) en février 1994, permettra une meilleure intégration des programmes nationaux de banques de gènes au niveau de la sous-région.

Les ateliers, conférences et réunions entre techniciens des banques de gènes au niveau régional, de même que les échanges d'expériences et de matériel végétal permettront de résoudre différents problèmes qui se posent aux chercheurs des pays concernés.

La documentation sur les collections *in situ* est insuffisante faute de moyens techniques et financiers nécessaires pour entreprendre correctement une étude de collecte des données relatives aux dites collections.

La mise à la disposition du personnel ces moyens et leur qualification (formation) permettront de surmonter tous les obstacles pour la valorisation et la rentabilisation de nos collections *in situ*.

Le manque de descripteurs, la non intégration des programmes ou filières de notre institut évoluant sur les espèces spontanées dans les réseaux des institutions internationales spécialisées sont autant de problèmes majeurs à résoudre dans notre pays pour faciliter la description, l'identification et la valorisation des espèces apparentées aux plantes cultivées.

Bien qu'il existe dans le pays des ressources humaines pouvant faciliter l'identification de certaines espèces spontanées apparentées aux plantes cultivées, les besoins du pays en taxonomistes de grande compétence pour une vérification des travaux d'identification déjà faite restent à exprimer. Nous ne disposons pas pour le moment d'archives de référence sur les ressources phylogénétiques et estimons qu'avec une aide extérieure pour la formation et la qualification d'une équipe d'archivistes nationaux, ce problème de documentation complète des ressources génétiques pourrait avoir une solution immédiate.



Evaluation - Caractérisation

L'obtention de l'ouvrage (Plant Genetic Ressources Conservation and Managements ed, R.S. Paroda et R.K. Arora, GIRP, New Delhi 1991), si possible traduit en français permettra au personnel chargé du programme de conservation des ressources phylogénétiques de saisir davantage la notion d'évaluation agronomique des plantes cultivées.

La description des caractères morpho-botaniques des plantes et la détermination d'autres qualités (résistance des variétés aux maladies et ravageurs, à la sécheresse), le rendement et ses composantes sont effectuées par les chercheurs des filières thématiques en collaboration avec le personnel du programme de conservation des ressources phylogénétiques.

Ces descriptions sont faites en utilisant sans modification les descripteurs de certains organismes internationaux tels que: IPGRI, ICRISAT, IITA, IRRI, etc.

Concernant les évaluations, les agriculteurs interviennent dans l'appréciation du rendement et ses composantes, la tolérance des variétés aux maladies, ravageurs et d'autres facteurs limitants.

Notons que les 80% des espèces détenues dans nos collections font l'objet d'étude de caractérisation et les 50% sont évalués en station et en milieu paysan par les chercheurs, vulgarisateurs et paysans. Les évaluations des collections dans nos différents Centres de recherche agronomique sont des activités courantes.

A l'exception des études de résistance aux maladies, aux ravageurs et à des facteurs climatiques, aucun autre type d'étude relative aux données biochimiques, microbiologiques, empruntes génétiques, aspects nutritionnels ou réactions physiologiques n'est réalisé dans nos centres.

Les données relatives à la caractérisation sont souvent consignées dans les rapports de campagne et rapports de synthèse. En estimant que la détermination du degré de tolérance des variétés aux maladies et aux ravageurs, le rendement et ses composantes sont des parties intégrantes des évaluations agronomiques, nous pouvons alors affirmer que ces données contribuent à l'amélioration des stratégies de conservation de nos collections.

A titre d'exemple nous pouvons citer l'élimination progressive des variétés trop sensibles et celles de faible rendement pour ne pas trop engorger nos collections.



Les appréciations faites par les paysans (agriculteurs) sur les variétés testées en milieu paysan (unités d'expérimentation paysanne, points d'essais et zones couvertes par les variétés vulgarisées) sont immédiatement communiquées aux chercheurs dans les centres par les vulgarisateurs. Les chercheurs tiennent compte des données de ces communications pour envisager toute autre diffusion de matériel végétal en milieu paysan.

Un rapport de campagne rédigé par les chercheurs concernant les données relatives aux variétés exotiques en diffusion est adressé à toutes les institutions fournisseurs de matériel végétal concerné.

Nous estimons que nous pouvons être à mesure de défendre toute dépense qui sera faite dans le cadre des évaluations des échantillons. Nous gardons l'espoir que nos résultats d'évaluation agronomique sont encourageants dans le cadre de l'utilisation du matériel végétal. Cette méthode participative aux évaluations réalisées par les chercheurs dans les stations et les agriculteurs en milieu paysan suivi par le programme chargé des ressources phylogénétiques pour une collecte des données semble être l'une des meilleures voies à suivre dans l'avenir.

Une collaboration internationale pourrait nous aider à corriger les imperfections de nos méthodes d'évaluation grâce aux échanges d'expériences en la matière afin d'aboutir à de meilleurs résultats.

Nous estimons que la structure organisationnelle proposée par l'IPGRI en février 1994 à Niamey (Niger), semble être la meilleure voie pour la collecte des données relatives aux ressources phylogénétiques sur le plan national par un comité national et sur le plan régional par le bureau régional de l'IPGRI pour la sous-région lequel pourrait facilement communiquer ces données au GCIRP pour l'échelon mondial.

Nous souhaitons une assistance extérieure pour mieux parfaire nos méthodes d'évaluation et de caractérisation des ressources phylogénétiques.

Régénération

Nous procédons à la régénération des échantillons quand:

1. Les graines des introductions commencent à perdre leur viabilité;
2. Les échantillons inclus dans nos collections sont de petite taille;
3. Les stocks des collections en conservation commencent à s'épuiser en raison des diffusions;



4. Les échantillons collectés sont issus des espèces qui sont en voie de disparition ou menacés dans leur foyer d'origine;
5. Les caractéristiques de la population d'origine des variétés incluses dans les collections de travail sont douteuses.

Pour les régénérations, nous ne disposons pas d'installations spéciales faute d'équipements. Les essences forestières ne sont pas régénérées de façon satisfaisante compte tenu du nombre limité de fréquences par les conditions climatiques dans l'année.

Concernant les céréales (variétés exotiques), nous procédons à l'élimination progressive de celles qui ne répondent pas aux conditions du milieu. Pour les variétés traditionnelles, nous préférons les stocker pour une conservation à long terme dans une banque de gènes d'une institution internationale.

Nos méthodes de régénération nous semblent être quelque peu satisfaisantes pour maintenir le caractère génétique de la population d'origine bien que quelques risques de contamination se manifestent souvent faute d'installation adéquate pour les opérations.

Une assistance technique et matérielle permettra d'améliorer davantage nos méthodes.

La régénération est effectuée dans nos centres de recherche par une équipe pluridisciplinaire composée de généticiens, sélectionneurs et techniciens relevant des filières thématiques et du programme de conservation des ressources phytogénétiques.

L'espace et la main d'oeuvre ne font pas défaut pour réaliser une meilleure régénération, c'est seulement le manque d'installations nécessaires qui limite les possibilités. Quelques échantillons à régénérer sont de faible quantité pour des raisons énumérées plus haut. Pour de tel type d'échantillons, nous préférons augmenter autant que possible le nombre de fréquences de régénération dans le but d'avoir une quantité suffisante dans un laps de temps.

Nous sommes à mesure de fournir aux usagers de matériel génétique tous les détails complets et précis sur les antécédents de régénération de chaque échantillon. Pour éviter le gaspillage des emballages et restreindre l'espace de régénération et le nombre de variétés à régénérer par campagne, nous préférons éliminer au fur et à mesure des anciennes générations au profit des nouvelles d'un même échantillon.



CHAPITRE 4

Utilisation des ressources phylogénétiques à l'intérieur du pays

Nos collections de ressources phylogénétiques détenues dans les Centres de recherche agronomique sont riches en matériel végétal exotique mais pauvres en variétés traditionnelles ces dernières sont utilisées comme géniteurs dans la création de variétés hybrides et synthétiques.

Quant aux variétés exotiques, elles servent de matériel de base dans l'amélioration de nos variétés traditionnelles.

Les meilleures variétés confirmées dans les stations sont en diffusion en milieu paysan. Les espèces fourragères sont utilisées dans l'alimentation du bétail.

Dans l'ensemble, elles constituent la base de l'alimentation humaine et animale et occupent les 80% des activités commerciales.

Utilisation des collections des ressources phylogénétiques

Dans le cadre de l'exploitation de nos collections, une place de choix est accordée à certaines ressources génétiques cela compte tenu de leur importance socio-économique dans le pays. Ces ressources génétiques sont non seulement les plus fréquemment utilisés dans les exploitations agricoles familiales, mais aussi font l'objet de grands projets agricoles à l'échelle nationale. Elles sont entre autres: le riz, le maïs, le manioc et l'arachide.

Ces cultures sont fournies aux paysans ces dernières années pour être utilisées dans l'alimentation et occupent les 60% de leur temps matériel dans la production agricole. Le nombre d'utilisateurs ayant demandés et reçus du matériel pour chaque culture ou espèce ne pourrait être déterminé avec précision faute de données de base. Les 75% d'échantillons de ces cultures sont utilisés ces trois dernières années.



Dans la couche intellectuelle, le nombre de scientifiques intéressés par la culture de ces espèces est beaucoup plus élevé dans les institutions nationales de recherche et les organisations non gouvernementales concernées par les activités agricoles. Dans le cadre des activités à caractère commercial à l'intérieur de notre pays, les échantillons des ressources phytogénétiques sont utilisés à des proportions variées. Les principales sources apparaissent dans le Tableau 7. Dans nos collections les espèces n'ayant pas servies pour les programmes d'intérêt commercial réel ou potentiel sont:

Kerstingiella geocarpa

Cajanus cajan

Vigna sp.

Andropogon gayanus

Bref, toute la collection des légumineuses fourragères.

Pour que nos espèces connaissent une exploitation courante les années prochaines, il faudrait:

- les réintroduire dans les habitudes alimentaires de nos populations;
- développer leur culture à grande échelle et former une équipe de sensibilisation de la couche paysanne;
- une assistance technique et matérielle des agriculteurs par le gouvernement et les scientifiques pour développer leur culture grâce aux nouvelles techniques agricoles mises à point par ces derniers dans les stations;
- les insérer dans les activités commerciales en leur accordant une place privilégiée.

Les espèces fourragères n'ont pas connues d'exploitations rationnelles dans le passé compte tenu du peu d'intérêt qui leurs a été accordé par les chercheurs dans le cadre d'une amélioration variétale ou de sélection.

Les voies d'accès aux ressources phytogénétiques du pays pour les agriculteurs sont les suivantes:

- utilisation des semences communautaires (semences produites par des groupements paysans encadrés par les ONG ou celles produites par le projet semencier national);
- utilisation des collections de semences des Centres de l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG).



Programme d'amélioration des cultures et de distribution des semences

Les activités de recherche dans le cadre de la sélection des plantes à l'échelle nationale sont axées principalement sur l'amélioration des variétés locales, l'adaptation des variétés exotiques aux besoins locaux et la recherche des variétés performantes. Ces activités visent les objectifs suivants:

- augmenter la production;
- diversifier les systèmes de production;
- élargir la base génétique des cultures;
- étudier la tolérance des variétés exotiques aux attaques des maladies et parasites.

Elles sont centrées sur la satisfaction des besoins de nourriture sur le plan national, la recherche des possibilités d'exportation, la relance du système de production des grandes cultures et la satisfaction des besoins immédiats des populations locales en produits végétaux commercialisables.

La sélection des plantes sur les plans qualitatif et quantitatif ne satisfait pas en totalité les besoins et objectifs nationaux; cela est certainement dû aux facteurs ci-après:

- le manque de sélectionneurs compétents dans les secteurs agronomiques en dehors des Centres de recherche agronomique;
- l'insuffisance de la qualification des cadres qui sont intéressés par les activités de la sélection;
- le manque de moyens matériels nécessaires mis à la disposition des sélectionneurs dans les centres;
- manque de fonds pour soutenir constamment les activités de sélection.

Nous estimons qu'en mettant à la disposition des chercheurs des moyens financiers, matériels et techniques, on pourra raisonnablement surmonter ces difficultés.

Les activités de sélection des plantes sont pour l'essentiel réalisées dans les CRA relevant de l'IRAG qui est une institution nationale financée et soutenue non seulement par le gouvernement, mais aussi certains bailleurs de fonds. Certaines organisations non gouvernementales sont aussi concernées par les activités de sélection des plantes.



Grâce aux agents vulgarisateurs du Projet national de la vulgarisation agricole (PNVA) les cultures améliorées dans nos Centres de recherche sont facilement et rapidement mises à la disposition de tous les agriculteurs nécessiteux. Ces cultures améliorées sont beaucoup plus utilisées dans le cadre de la subsistance et des spéculations commerciales par les producteurs.

La mise à la disposition des variétés améliorées à ces agriculteurs leur permet de contribuer activement dans la sélection des plantes et les évaluations agronomiques sur la base des aspects concrets notamment:

- la résistance des variétés aux maladies et aux ravageurs;
- leur tolérance à certaines conditions édapho-climatiques;
- la productivité des plantes.

Tous les agriculteurs nécessiteux ont accès aux variétés améliorées. Au niveau national il a été créé un projet semencier qui avait mandat de collecter et distribuer les semences aux différents usagers; faute de moyens financiers, ce service n'a pu continuer ses activités.

La production des semences certifiées de base et leur distribution à temps opportun aux usagers est l'un des problèmes majeurs à résoudre dans notre pays et pour cela, nous estimons que grâce à une aide extérieure pour soutenir et encourager la création d'un tel service semencier au niveau national est souhaitable.

Utilisation des ressources sylvogénétiques

Il relève du ministère de l'agriculture de l'élevage et des forêts, une direction nationale des forêts qui coordonne toutes les activités relatives aux ressources sylvogénétiques (production et fourniture des semences des essences forestières, la protection des forêts classées et leur exploitation rationnelle). La fourniture des essences forestières est faite selon les besoins exprimés par les usagers.

Avantages tirés de l'utilisation des ressources phytogénétiques

Dans nos différentes collections, il n'y a pas d'espèces conservées principalement ou intégralement pour les utilisateurs étrangers. l'accès à ces sources de gènes est facile pour les nationaux tout comme pour les étrangers. Notre pays a tiré beaucoup davantage de ces collections notamment:



- sur le plan international, certaines espèces (essences forestières servent de sources de recettes). Les cultures vivrières sont utilisées pour des échanges de matériel végétal et des expériences avec les chercheurs étrangers expérimentés;
- sur le plan national elles contribuent à l'élévation du niveau de la production agricole, au maintien des souches traditionnelles et sont utilisés dans la recherche des solutions à certains problèmes qui préoccupent nos agriculteurs tels que:
 - . la sécheresse qui s'annonce à l'est du pays;
 - . la tolérance des variétés cultivées aux maladies et aux ravageurs.

Les collections de riz et de maïs sont en plus de leur usage dans l'alimentation de la population, utilisées dans la création des variétés synthétiques et hybrides. A titre estimatif, nous pouvons affirmer que les 85% des avantages tirés des ressources phylogénétiques proviennent des espèces indigènes.

Les principaux avantages directs peuvent être énumérés comme suit:

- une source de nutriments pour nos populations et les espèces fourragères sont utilisés dans l'alimentation du bétail;
- une source de spéculation (cadre commercial) entre les populations;
- une base pour le maintien des familles en milieu paysan.

Certaines espèces sont utilisées par les agriculteurs comme signe indicateur du niveau de fertilité naturelle des sols, donc interviennent dans la planification et l'orientation des activités agricoles. Elles sont aussi utilisées pour résoudre le problème d'exode rural, etc.

Les avantages indirects sous la forme d'échange de matériel végétal entre notre pays et des partenaires étrangers à court et à long termes sont très peu développés, de même que ceux basés sur le système de partage d'intérêts avec les pays d'origine des ressources phylogénétiques exotiques.

Amélioration de l'utilisation des ressources phylogénétiques

L'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) qui est la seule institution gouvernementale mandatée pour toutes fin de recherche sur les ressources phylogénétiques a principalement réalisé à travers certains de ces centres, des créations variétales en vue d'un accroissement de rendements et de la production végétale d'intérêt commercial et nutritionnel.



Cette amélioration a favorablement agit sur l'identification des caractéristiques de certaines variétés pour une meilleure adaptation aux conditions écologiques et physiques difficiles de même que sur leur résistance aux maladies connues et ravageurs. Avant l'amélioration du système de conservation au froid dans les différents Centres de recherche et principalement le Centre leader, la méthode de maintien des collections vivantes en plein champ est utilisée avec satisfaction par les chercheurs pour des fins de sélection et d'amélioration variétale.

Une aide dans le cadre de l'équipement et de l'amélioration des moyens institutionnels (locaux), pour le renforcement des moyens techniques (différentes collections existantes), l'amélioration de la compétence des ressources humaines et les ressources dans les domaines de l'information contribuera à une meilleure utilisation et valorisation des ressources phylogénétiques dans notre pays.

Les ressources phylogénétiques revêtent une valeur sociale, économique de subsistance pour les communautés locales et sont utilisées pour des fins d'exploitation commerciale à l'échelon national et international.

En utilisant le système de conservation au froid à moyen et à long termes de nos variétés traditionnelles et en les mettant à la disposition des chercheurs, nous pourrions parvenir à leur valorisation et l'exploitation durable. Pour les rendre plus profitable à court terme, la constitution d'une banque de gènes nationale variée et diversifiée s'avère indispensable.

Pour améliorer la documentation et les données de caractérisation et d'évaluation des ressources phylogénétiques, il nous semble être indispensables de mettre à la disposition de notre Institut des outils nécessaires de gestions des informations (matériel et logiciel) pour un bon système de documentation, la qualification du personnel pour la gestion des informations sur les ressources phylogénétiques, le renforcement des cellules informatiques fondamentalement en gestion des informations et la documentation nécessaires (descripteurs) pour la caractérisation et les évaluations agronomiques des échantillons.

Des efforts doivent être fournis pour améliorer des liens de collaboration entre les Institutions nationales concernées par les ressources phylogénétiques avec les autres Institutions spécialisées dans la sous région et sur le plan international. Pour faciliter la création des liens de collaboration entre les institutions internationales spécialisées et les nôtres, toutes les activités de ces dernières relatives aux ressources phylogénétiques doivent être coordonnées dans un programme national afin d'éviter la dispersion et la duplication des travaux.



Pour une meilleure utilisation de nos ressources végétales, nous souhaitons la mise à notre disposition des moyens techniques et logistiques pour faciliter la prospection et la collecte des échantillons dans toutes les zones écologiques du pays non encore prospectées; faciliter le maintien et la constitution d'une collection nationale variée d'une part, et son accès aux chercheurs nationaux et étrangers pour des fins de recherche d'autre part.

Nous estimons qu'en créant la collection nationale au centre de recherche agronomique de Foulaya qui répond aux critères de point focal pour une conservation à long terme, et des sources de gènes (collections de travail) dans les autres Centres pourrait résoudre à priori l'une des préoccupations majeures du pays en matière des ressources phytogénétiques. Nous préférons obtenir cette aide à travers les organismes Internationaux spécialisés tels que la FAO, l'IPGRI, l'IITA, l'ICRISAT en acceptant que toutes nos activités relatives à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques soient coordonnées par ces dits organismes.



CHAPITRE 5

Objectifs, politiques, programmes et législation du pays

Programmes nationaux

Les activités relatives aux ressources phylogénétiques sont conduites par des Institutions nationales et ONG. L'organisation de ces activités dans un programme national intégré et coordonné par un comité national chargé de la conservation, la gestion et l'utilisation durable des ressources génétiques est en perspective. Le financement des activités est soutenu par le gouvernement et les bailleurs de fonds. Il s'agit d'une série d'éléments différents parrainés par divers ministères dont notamment:

- le Ministère de l'enseignement supérieur (universités);
- le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts (Direction nationale de l'agriculture, Direction nationale des forêts et faunes et l'Institut de recherche agronomique de Guinée);
- le Ministère de l'environnement et de l'énergie (Direction nationale de l'environnement) et certaines organisations non gouvernementales.

Toutes les activités liées à la protection et à l'exploitation rationnelle des essences forestières sont coordonnées par la Direction nationale des forêts et faunes.

Concernant les activités relatives aux ressources phylogénétiques dans le cadre des recherches en agronomie, celles ci sont conduites et coordonnées par l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG). La vulgarisation des produits de recherche de cet institut en milieu paysan relève de la compétence de la Direction nationale de promotion rurale et de vulgarisation agricole, ainsi que quelques ONG qui ont la charge d'encadrer et de coordonner les activités agricoles des groupements paysans.

La Direction nationale de l'environnement coordonne les activités de la diversité biologique relevant de sa juridiction. Le programme national des ressources génétiques qui sera mis en place dans un proche avenir couvrira toutes les activités relatives aux ressources phylogénétiques du pays, non seulement dans le cadre de la conservation, mais aussi de leur utilisation rationnelle et durable.



Les entreprises commerciales sont aussi impliquées dans les activités des ressources génétiques dans notre pays; cela par leur action d'incitation des paysans à produire en quantité suffisante les produits locaux. La politique adaptée a cet effet par les entreprises commerciales est l'augmentation de la valeur marchande de la production locale et la diminution du prix des intrants agricoles.

Les organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux activités agricoles regroupent et encadrent des paysans autour d'un programme de production bien précis tel que le maraîchage, la production du riz, le groupement des planteurs etc., quant aux agriculteurs pris individuellement ils ne sont pas à la marge de la coordination des activités des ressources phytogénétiques, car ils travaillent en étroite collaboration avec les vulgarisateurs.

Les buts et objectifs que le gouvernement poursuit dans la création du programme national des ressources phytogénétiques sont les suivants:

1. La valorisation et la conservation de toutes les ressources génétiques traditionnelles et exotiques à l'échelle nationale;
2. Eviter la dispersion et la duplication des activités de recherche sur ces ressources génétiques;
3. Procéder à la concentration et l'orientation des activités y afférentes et faciliter l'équipement des points focaux réservés pour la conservation à moyen et à long termes des ressources phytogénétiques à l'échelle nationale;
4. Assurer la coordination de toutes les activités liées aux ressources phytogénétiques grâce auxquelles il serait possible d'élaborer des stratégies et pas d'actions nationales pour la conservation;
5. Faciliter la détermination des priorités nationales en matière de conservation des ressources phytogénétiques;
6. Déterminer et mobiliser des fonds d'origine nationale, bilatérale et multilatérale nécessaires pour soutenir le programme nationale des ressources phytogénétiques;
7. Etablir chaque année des prévisions budgétaires pour les équipements, les produits consommables et le fonctionnement des points focaux;
8. Participation de tous les acteurs concernés à la formation des projets nationaux.

Nous estimons qu'un programme national conçu dans le but d'atteindre les objectifs cités ci-dessus pourrait être une partie intégrante du plan national de développement durable.



Dans le cadre de l'application de la convention sur la diversité biologique, nous pouvons affirmer que nos efforts concernant les ressources phytogénétiques sont à encourager.

Pour l'instant il n'y a pas de programme national qui supervise les activités relatives aux ressources phytogénétiques, c'est seulement le programme de conservation des ressources phytogénétiques de l'IRAG qui couvre et coordonne toutes les activités y afférentes des 6 Centres de recherche agronomique localisés à travers le pays.

Le statut de l'organigramme proposé pour la formation du programme national prévoit que le chef de programme de conservation des ressources phytogénétiques de l'Institut de recherche agronomique de Guinée assume la coordination.

Cette personne a acquis des connaissances de base en génétique appliquée et quelques expériences dans la conduite des collections vivantes en plein champ. Le poste de responsable des ressources génétiques peut disparaître par arrêté du Ministre de tutelle (Ministre de l'agriculture de l'élevage des forêts).

Les budgets et programmes proposés par les cellules, divisions, filières pour les ressources phytogénétiques sont approuvés, par les Directions nationales auxquelles elles relèvent. Dans l'ensemble il n'y a pas de ligne budgétaire spécialement dégagée pour l'exécution des programmes des ressources phytogénétiques et conséquemment pas de garantie de financement d'année en année.

Les cadres juridiques concernant les ressources phytogénétiques ne sont pas encore élaborés. La sécurité en matière de conservation et d'exploitation de ces ressources relève de la Direction de l'IRAG à travers le programme de conservation des ressources phytogénétiques. La mise en place et l'application effective du cadre juridique sur les collections s'avère indispensable pour en assurer leur sécurité.

Formation

Grâce aux stages de formation organisés par l'IITA en 1994 et des expériences acquises sur le terrain on peut noter au niveau du personnel évoluant sur les ressources phytogénétiques dans notre pays une certaine compétence non négligeable.

L'un des principaux obstacles pour le recrutement d'un personnel compétent et bien formé est la non spécialisation des cadres. En matière de formation sur les ressources phytogénétiques les besoins les plus urgents sont:



1. La maîtrise de la technologie informatique (exploitation des logiciels de gestion des bases de données);
2. L'initiation du personnel aux méthodes de collecte, caractérisation et évaluation des échantillons;
3. L'initiation du personnel aux principes et procédures de gestion d'une banque de gènes.

Le personnel est composé de généticiens, sélectionneurs et de quelques compétences dans le domaine de la création variétale, à l'exception de la formation en foresterie, aucun établissement d'enseignement ne donne des cours spéciaux sur les ressources phylogénétiques. Des cours de formation sur ces dernières dispensés par des spécialistes expatriés dans l'un de nos établissements d'enseignement connaîtra une grande affluence.

Notre pays ne dispose pas de moyens matériels et techniques pour organiser des cours régionaux sur certains aspects des ressources phylogénétiques. Une aide internationale dans le cadre de la formation du personnel concerné sous forme de séminaire ou conférence est souhaitable. Le plan de formation initié par notre Institut de recherche ne prévoit pas de formation du personnel à l'intérieur du pays faute de moyens appropriés.

En milieu paysan, les usagers mettent à profit leur contact avec les agents vulgarisateurs pour s'en quérir des nouvelles techniques agricoles. Ces contacts sont des occasions opportunes pour que les vulgarisateurs livrent aux paysans non seulement les techniques agricoles mais aussi les caractéristiques des nouvelles variétés confirmées en station.

Les hommes et les femmes ne bénéficient pas d'une formation spéciale sur les différents aspects des ressources phylogénétiques dans nos établissements scolaires cependant, en zone rurale, les informations liées aux variétés diffusées sont communiquées à tous les niveaux sans distinction d'ethnie ou autre considération quelconque.

En Guinée, les conditions écologiques ont favorisées les spécialisations des groupes sociaux sur les types de cultures. Les communications faites par les vulgarisateurs tiennent compte de la répartition géographique et la vocation agricole.

Aucun groupe social n'est privilégié sur les autres. Le temps de formation affecté aux ressources phylogénétiques ne pourrait être prolonger en tenant compte de son maigre effectif.



Pour résoudre ce problème nous estimons qu'avec une aide internationale la première formation sur les bases techniques peut se faire en place sous forme de séminaire. Les autres chercheurs évoluant sur le terrain pourront en même temps tirés davantage de cette initiation de base technique.

Lois nationales

Tout comme les autres produits végétaux, l'importation et l'exportation des échantillons phytogénétiques sont aussi concernées par les lois nationales notamment celles relatives à la quarantaine des produits végétaux. Ces derniers sont soumis à un double contrôle de la qualité et de l'état sanitaire des semences.

Les échantillons de matériel *in vitro* et des semences trouvées indemnes de maladies et d'insectes par le service de quarantaine peuvent être introduites facilement dans le pays pour des fins de recherche ou de production. Les contrôles de quarantaine imposés au matériel phytogénétique n'entraînent presque pas de pertes car ils ne sont pas aussi rigoureux comme ceux des autres produits.

Les lois relatives à la protection phytosanitaire existent bien dans le pays, mais appliquées avec beaucoup de souplesse sur les échantillons phytogénétiques alors que la rigueur semble être une nécessité pour prévenir toute contamination de maladies et d'insectes à partir des semences introduites. La culture des ressources génétiques importées n'est limitée par aucune loi nationale, elle est rendue facile par le manque de quarantaine interne.

Le coût d'importation des semences exotiques et des intrants agricoles pour les variétés exigeantes en engrais, les frais d'entretien et la non adaptabilité de certaines variétés exotiques aux conditions édapho-climatiques des milieux de culture obligent les agriculteurs à conserver les variétés traditionnelles. Les mesures incitatives consistentes:

- à l'augmentation de la valeur marchande du matériel végétal local;
- à rendre facile l'accès des agriculteurs aux ressources génétiques traditionnelles;
- en créant une émulation entre les agriculteurs par l'attribution des prix de meilleurs producteurs de l'année;
- en organisant après chaque campagne agricole une foire d'exposition et de vente des produits locaux.



Il n'y a pas de loi nationale limitant la vente et la distribution des semences. Les agriculteurs ont la liberté de produire en quantité voulue, vendre comme il le veulent et à qui ils voudront. Cette liberté de production influe favorablement sur la quantité de produits agricoles sur le marché et surtout les semences des variétés du terroir.

Les lois concernant des droits de propriété intellectuelle (DPI) sont adaptées et appliquées dans notre pays. Elles incitent les rénovations faites en recherche par l'attribution des prix spéciaux aux meilleurs chercheurs et écrivains ce qui a permis à ces derniers d'adopter des nouvelles stratégies et plans d'actions en matière de recherche sur les ressources phytogénétiques.

Les répercussions des lois sur les droits de propriété intellectuelle concernant la préservation des ressources phytogénétiques méritent un complément d'information pour éviter toute conséquence négative. Notre pays souhaiterait une assistance juridique en matière de ressources phytogénétiques.

La collaboration entre d'autres pays et le nôtre dans le cadre d'échange de ressources génétiques n'est pas bien développée. L'exportation des échantillons de ressources phytogénétiques est décidée par le Ministre de l'agriculture sous la commande des services intéressés. Les spécialistes peuvent être associés à la prise des décisions d'exportation des ressources génétiques qu'ils soit d'une institution gouvernementale ou non gouvernementale. Notons que ces décisions sont souvent influencées par la non disponibilité de matériel végétal et le manque de source de demande.

La collecte des échantillons des cultures ciblées à travers le pays est réalisée par une équipe mixte IRAG/Institution étrangère concernée. Enfin de mission, chaque échantillon est divisé en deux parties, la première est maintenue dans le pays d'origine et la seconde est emportée par l'institution qui a réalisé la mission pour des fins de conservation à long terme.

Autres politiques

En Guinée, il n'y a pas de service spécialisé pour la certification des semences. Les semences des variétés améliorées importées sont commercialisées par des sociétés privées, quant à la production, celle-ci est conditionnée par une série de tests d'adaptation et de confirmation de leur potentialité en station et en milieu paysan (Points d'Essais et Unités Expérimentales Paysannes).



Avec trois années d'expérimentation le nouveau service (crédit rural) a intervenu par endroit dans le pays pour pouvoir faciliter aux agriculteurs l'obtention des intrants agricoles en leurs accordant une subvention annuelle. Le choix des agriculteurs bénéficiaires de ces subventions était lié non seulement à leur disponibilité mais aussi à des zones favorables aux cultures vivrières.



CHAPITRE 6

Collaboration internationale

Initiatives des Nations Unies - CNUED

La Guinée est effectivement l'un des pays signataires de la convention sur la diversité biologique de juin 1992 au cours de laquelle l'action 21 a été adoptée. Concernant le Chapitre 14 G (conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour la production alimentaire et l'agriculture durable), la Guinée a procédé à une restructuration des secteurs de la sylviculture et de la recherche agronomique.

Elle attache une importance capitale à des actions relatives à la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques, la protection et l'utilisation rationnelle des essences forestières; ceci se matérialise pour le secteur recherche par la création de l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) d'un programme spécial chargé de la conservation et la gestion des ressources phytogénétiques.

A la Direction nationale des forêts par la création d'une division chargée de reboisement et de la protection des forêts.

Pour le Chapitre 15 (conservation sur la diversité biologique), en Guinée il a été créé une unité multisectorielle et multidisciplinaire en vue de coordonner toutes les actions liées à la diversité biologique.

Nous nous estimons que la convention sur la diversité biologique renforce le rôle de la commission de la FAO particulièrement dans les Articles 6, 7, 8, 9 et 10 de ladite convention. Entre la FAO et CNUED il nous semble dans les faits qu'il n'y a qu'une complémentarité de rôle à jouer dans le cadre de la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques.

Le système mondial de la FAO

La Guinée a adhéré à la commission du système mondiale de la FAO pour:

- disposer d'un fonds de données grâce auxquelles elle pourra élaborer des stratégies et plan d'actions nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques;
- rassembler des données de références sur les éléments constitutifs de la diversité de ressources génétiques à l'échelle nationale;



- recenser les menaces qui risquent d'avoir des conséquences nuisibles sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques;
- disposer d'éléments pour déterminer les priorités nationales en matière de conservation et d'utilisation durable de nos ressources génétiques;
- déterminer le montant des fonds d'origine nationale, bilatérale et multilatérale nécessaires pour mettre en oeuvre les stratégies et plan d'actions nationaux.

Sur le plan technique, institutionnel, matériel et financier la Guinée n'a reçue qu'une aide très modeste, cependant elle garde l'espoir d'obtenir de la commission conformément à la Résolution 3 de la convention sur la diversité biologique des avantages dans le cadre de:

- l'établissement de plans ou programmes d'action prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture viable;
- la promotion de la diversification des cultures dans les systèmes agricoles, selon les besoins de la population, y compris l'introduction et la création de nouvelles plantes présentant un potentiel vivrier;
- la promotion de l'utilisation des plantes et des cultures mal connues mais potentiellement utiles, ainsi que de la recherche correspondante;
- renforcement des capacités nationales en matière d'infrastructure et d'équipement pour la conservation en vue de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture viable, de la sélection végétale et de la multiplication des semences, tant par les départements concernés que par les collectivités d'agriculteurs.

Centres internationaux de recherche agricole

La contribution des Centres des denrées du GCRAI dans le cadre de la fourniture des ressources phylogénétiques à nos collections, de matériel génétique amélioré à des utilisateurs du pays ou des variétés améliorées à nos programmes nationaux d'agriculture a été insignifiante.

Grâce à la collaboration de notre Institut de recherche agronomique avec certains organismes internationaux (ICRISAT, IITA, SAFGRAD, ADRAO), certaines filières thématiques bénéficient des lots de semences pour des essais variétaux ou régionaux.



Un petit nombre d'agents de l'Institut de recherche agronomique de Guinée n'a bénéficié que d'un stage de formation sur les ressources phylogénétiques organisé par l'IITA à son siège à Ibadan et consacré à la collecte, à l'utilisation et à la gestion des ressources génétiques.

Nous estimons que les Centres GCRAI devraient être à mesure de satisfaire tous nos besoins en formation, à l'équipement de nos installations de stockage, à la documentation sur les ressources phylogénétiques et de fonds pour les travaux d'évaluation, de caractérisation et de maintien de nos collections.

Dans le cadre de la préservation des ressources phylogénétiques, nous gardons l'espoir qu'avec une aide de l'extérieur pour l'équipement des installations de stockage du Centre de recherche agronomique de Foulaya (trois chambres froides d'une capacité de 30 m³ chacune), celles-ci seraient indiquées pour la conservation de la banque de Gènes à l'échelle nationale, voir même les possibilités de conserver des banques de gènes au compte de certains pays de la sous-région. Les installations du Centre de recherche agronomique de Koba semble être aussi les mieux indiquées pour la conservation des semences de riz de mangrove des pays de la sous-région.

Dans le cadre des activités relatives aux ressources phylogénétiques placées sous la responsabilité du GCRAI, notre pays n'assume aucune fonction.

Concernant la préservation des ressources phylogénétiques, nous suggérons aux Centres des denrées du GCRAI la création dans chaque sous-région de l'Afrique un centre de GCRAI qui aura mandat:

- de conserver au compte des programmes nationaux toutes les variétés traditionnelles;
- de faciliter l'intégration des programmes nationaux dans les réseaux de recherche des organismes régionaux et internationaux;
- d'aider les programmes nationaux dans le cadre de l'exploitation rationnelle et la valorisation des variétés traditionnelles;
- de faciliter la création d'une banque de gènes à l'échelle nationale dans chaque pays membre.

Nous aimerions recevoir de la part des Centres du GCRAI ou d'autres installations des centres:

- la restauration et l'équipement des installations de stockage pour la conservation à moyen et à long termes des collections de nos Centres de Recherche Agronomique;



- l'équipement des chambres froides du Centre de recherche agronomique de Foulaya qui servira de point focal pour la conservation de la banque de gènes à l'échelle nationale;
- l'initiation du personnel concerné aux méthodes et procédures de gestion d'une banque de gènes, la collecte des échantillons, les nouvelles technologies information dues (données de base, et la saisie des accessions et informations relatives aux ressources phylogénétiques);
- appuis financiers pour le maintien des collections de base des formes locales et variétés exotiques, les évaluations et caractérisation des échantillons collectés;
- documentation nécessaire sur les ressources phylogénétiques;
- obtention des moyens pour faciliter les échanges des informations sur les ressources phylogénétiques entre les différents acteurs concernés au niveau national d'une part et entre les départements nationaux intéressés et les Institutions internationales spécialisées d'autre part;
- la mise en place et le soutien d'un système de coordination de toutes les activités relatives aux ressources phylogénétiques à l'échelle nationale.

Les mécanismes de communication entre les départements nationaux concernés par les activités liées aux ressources phylogénétiques et les centres du GCRAI sont très peu développés.

Nous estimons que forum documentaire de l'IPGRI est l'un des meilleurs mécanismes de communication pouvant faciliter une bonne collaboration entre les programmes nationaux d'une part et entre ceux-ci et les centres du GCRAI d'autre part.

Nous souhaitons l'assistance des chercheurs du GCRAI qui seront éventuellement en service dans les années à venir en Guinée pour la réalisation effective d'un programme national de ressources phylogénétiques.

Nous suggérons qu'en plus des principales fonctions de l'IIRP, qu'il fournisse des efforts pendant les années à venir pour:

- renforcer les structures de coordination des activités relatives aux ressources phylogénétiques à l'échelle nationale, régionale et internationale;
- sauvegarder le patrimoine végétal des nations surtout les ressources génétiques en voie de disparition dans les pays en développement;
- l'IIRP doit fortement s'appuyer sur les bureaux régionaux pour résoudre les problèmes spécifiques liés au développement des activités des ressources génétiques des pays membres.



Centres de recherche régionaux

A l'exception du bureau régional de l'IPGRI pour l'Afrique de l'ouest, notre pays n'a aucun lien particulier avec les Centres de recherches régionaux qui ont institué des programmes substantiels de préservation des ressources phylogénétiques tels que AVDRC et CATIE.

Notre opinion sur le rôle des centres GCRAI pourra bien s'appliquer aux centres régionaux. Toute association de notre gouvernement avec un centre de recherche régional sur la base des plans technique et scientifique connaîtra un grand succès et aidera notre pays à mieux développer les activités des ressources phylogénétiques.

L'établissement d'une telle relation officiellement conclue entre notre Gouvernement et le Centre est d'une importance capitale, car il permettra à notre pays de tirer davantage des intérêts de cet accord.

Les accords officiels conclus avec d'autres centres internationaux permettra à notre pays d'avoir non seulement des partenaires sûrs pour les échanges de matériel végétal mais aussi des expériences.

Initiatives intergouvernementales régionales

Notre programme national de préservation des ressources phylogénétiques n'étant pas encore créé n'a pu alors signé un accord de collaboration régional, cependant, nous estimons qu'une telle collaboration est avantageuse et indispensable pour le renforcement des dits programmes car elle permet:

- des échanges d'expériences des programmes nationaux à travers les conférences, colloques, ateliers et réunions;
- une coordination efficace des activités relatives aux ressources phylogénétiques des programmes nationaux et un échange de matériel végétal;
- l'identification des possibilités, contraintes et besoins des programmes nationaux.

Il est souhaitable de créer au niveau régional une banque de gènes pour:

- mieux garantir la préservation des espèces de plantes détenues dans les banques de gènes nationales, mais qui sont menacées de disparition;
- aider les pays dans le choix des priorités en matière de préservation des ressources phylogénétiques;



La centralisation régionale des activités liées aux ressources phytogénétiques pourrait facilement fonctionner à partir des programmes nationaux qui constitueront les cellules de base.



CHAPITRE 7

Besoins et perspectives du pays

La Guinée recèle une gamme variée de ressources phylogénétiques et sylvogénétiques, certaines font l'objet de culture d'autres sont à l'état sauvage peu connues, mal exploitées et menacées de disparition.

La préservation de ces ressources génétiques pour leur valorisation, exploitation rationnelle et durable nécessitent certaines conditions:

1. Une aide financière pour préserver les espèces spontanées, espèces spontanées apparentées des plantes cultivées, variétés du terroir, anciens cultivars de variétés traditionnelles;
2. Faciliter la création et le soutien d'une structure nationale de préservation et d'exploitation durable des ressources phylogénétiques et sylvogénétiques;
3. La restauration et l'équipement des installations de stockage pour la conservation à moyen et à long termes des collections de nos centres de recherche agronomique;
4. L'équipement des chambres froides du Centre de recherche agronomique de Foulaya considéré comme point focal pour la conservation de la banque de gènes à l'échelle nationale;
5. L'enrichissement de nos collections de base à partir des échantillons collectés soit localement, soit à l'échelle nationale ou par le rapatriement de ceux en conservation dans les laboratoires des institutions étrangères;
6. L'initiation du personnel concerné aux méthodes et procédures de gestion d'une banque de gènes, la collection des échantillons, les nouvelles technologies informatiques (donnée de base, la saisie des accessions et informations relatives aux ressources phylogénétiques);
7. Intégration de nos programmes nationaux dans les réseaux de recherche des institutions internationales spécialisées en ressources phylogénétiques;
8. Soutenir financièrement les travaux des évaluations et de caractérisations des échantillons collectés, faciliter l'obtention de la documentation (descripteurs) pour la réalisation de ces travaux.



CHAPITRE 8

Propositions pour un Plan d'action mondial

Notre pays souhaiterait la prise en compte pour le plan d'action mondial les éléments ci-dessous:

- la mise à la disposition des départements concernés par les ressources phytogénétiques de moyens appropriés, pratiques agricoles, formation et soutien de structures de nature à assurer une conservation efficace et l'utilisation durable de nos ressources génétiques;
- la création de la coopération technique entre notre pays et les institutions spécialisés pour faciliter le transfert des technologies relatives à la conservation des ressources génétiques et à l'utilisation durable de ses éléments;
- l'équipement et l'entretien des installations de conservation *ex situ*;
- la prise des mesures efficaces en vue d'assurer la reconstitution et la régénération des espèces menacées et la réintroduction de ces espèces dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions;
- la protection et l'encouragement de l'usage coutumier des ressources phytogénétiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable;
- le respect, la préservation et le maintien des connaissances innovations et pratique des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnelles présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques;
- l'aide des populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où les ressources génétiques ont été appauvries.

Au niveau international il nous semble intéressant d'inclure dans le plan d'action mondial:

- la collecte des données de base initiales sur les ressources phytogénétiques pour chaque pays membre de la commission sachant que celle-ci est le fondement des programmes d'action nationaux concernant la conservation de la diversité des ressources génétiques et l'utilisation durable de ses éléments;



- la création et le développement de la coopération technique et scientifique entre tous les pays membres de la commission tant au niveau régional qu'au niveau international dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques;
- la création et l'application des programmes de formation scientifique et technique pour identifier et conserver la diversité génétique et ses éléments constitutifs et en assurer l'utilisation durable;
- la création et l'équipement d'un centre de conservation à moyen et à long termes des échantillons de matériel végétal à l'échelle régionale;
- la création et le soutien des programmes nationaux en vue d'une coordination à l'échelle régionale et internationale toutes les activités relatives à la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture viable.



ANNEXE 1

Tableau 1: Répartition des activités de recherche dans les CRA selon les programmes ou filières

| Filières ou Programmes | | Centres de Recherche | | | | | |
|----------------------------|-----------|----------------------|-----------------------|--------------------------|----------------------|-------------|-------------------|
| | | Bareng | Bordo | Foulaya | Kilissi | Koba | Sérédou |
| Riz | Mangrove | | | | 5 | | |
| | Pluvial | 1*, 6 | 1*, 4, 6 | 3 | 1*, 2, 4, 6, 7 | 1*, 2, 4, 6 | 1*, 4, 6 |
| | Irrigué | 1*, 6 | 1*, 4, 6 | 3 | 1*, 2, 4, 6, 7 | | 1*, 4, 6 |
| | Inondé | 1*, 6 | 1*, 4, 6 | 3 | 1*, 2, 4, 6, 7 | | 1*, 4, 6 |
| Mais | | 2**, 4, 6, 7 | 4, 6 | 3** | 5 1, 2**, 4, 6, 7 | | 4, 6 |
| Fonio | | 5 1, 2, 4, 6, 7 | 1, 4, 6 | 3 | | | |
| Mil et Sorgho | | 1, 4, 6 | 5 1, 2, 4, 6 | 3 | | | |
| Manioc | | 4***, 6 | 4***, 6 | 5 1, 2, 3***, 4, 6, 7 | | | 4***, 6 |
| Igname | | | 5 1, 2, 3***, 6, 7 | 3*** | | | |
| Arachide | | | 4, 6 | 5 1, 2, 3, 6 | | | 1, 4, 6 |
| Niébé | | 4, 6 | 4, 6 | 5 1, 2, 3, 4, 6 | | | 1, 4, 6 |
| Fruits | Agrumes | 4, 6 | 4, 6 | 5 2, 3***, 4, 6, 7 | | | 4, 6 |
| | Ananas | | | 2, 3***, 4, 6 | | | |
| | Manguiers | 4, 6 | 4, 6 | 2, 3***, 4, 6, 7 | | | 4, 6 |
| | Bananiers | | | 2, 3***, 4, 6 | | | 1*, 2, 3***, 4, 6 |
| | Divers | | | 2, 3***, 4, 6 | | | 4, 6 |
| Ressources Phylogénétiques | | 1, 4 | 1, 4 | 5 1, 2, 3 et 3*** | 1, 4 | 1, 4 | 1, 4 |

* Prospections réalisées localement

** S'il y a fabrication de lignées (dans le cas de la création variétale du maïs)

*** Collection de référence ou duplication de la collection de référence dans le cas des collections qui n'existent que sous la forme de plantes vivantes

Rappel de la codification des types d'activités

- Collectes et prospections (locales* ou nationales)
- Caractérisation des échantillons collectés, synthèse et établissement de la documentation
- Conservation des ressources phylogénétiques au niveau national ** et ***, et concentration de la documentation qui s'y rapporte
- Maintien de collections de base (dans la mesure des possibilités) ou de travail et évaluations particulières
- Responsabilité de filière ou de programme plante (cas des filières multi-plantes)
- Correspondant de filière, conduite d'essais (réseau de la filière ou réseaux internationaux)
- Amélioration génétique et sélection



Tableau 2: Liste de quelques espèces forestières spontanées utilisées en médecine traditionnelle et en alimentation humaine

| No | Essences forestières | Médecine traditionnelle | Alimentation humaine |
|----|----------------------------------|-------------------------|----------------------|
| 1 | <i>Adamsonia digitata</i> | Ecorces | Fruits |
| 2 | <i>Aframomum méleguetalla</i> | - | Tuberc. |
| 3 | <i>Anacardium occidentale</i> | Feui. rac. écor | Fruits |
| 4 | <i>Annona sénégalensis</i> | -"- "- " | -"- |
| 5 | <i>Bauhinia reticulata</i> | -"- écorces | Fruits |
| 6 | <i>Bombax buonopozense</i> | -"- | |
| 7 | <i>Bombax costatum</i> | -"- écor., raci. | |
| 8 | <i>Bridelia micrantha</i> | -"- "- " | Fruits |
| 9 | <i>Butyrospermum parkii</i> | -"- "- " | -"- |
| 10 | <i>Carica papaya</i> | -"- "- "- " | -"- |
| 11 | <i>Cassia sieberiana</i> | -"- "- "- " | |
| 12 | <i>Criba thonningu</i> | -"- "- "- " | |
| 13 | <i>Combretum micrathum</i> | -"- | Fruits |
| 14 | <i>Détarium sénégalense</i> | -"- "- " | -"- |
| 15 | <i>Dialium Guinéense</i> | -"- "- "- " | -"- |
| 16 | <i>Entala africana</i> | -"- "- " | Tubercule |
| 17 | <i>Ficus vogelii</i> | -"- | Fruits |
| 18 | <i>Gardenia erubes-cens</i> | | -"- |
| 19 | <i>Hibiscus surratensis</i> | -"- "- "- " | -"- |
| 20 | <i>Jatropha curcas</i> | | -"- |
| 21 | <i>Laixsonia alba</i> | -"- | Feuille |
| 22 | <i>Lanea acida</i> | | Tige |
| 23 | -"- microcarpa | Feuille écorce | Fruits |
| 24 | <i>Lepidacathis</i> | | Tige |
| 25 | <i>Macrua angolensis</i> | Ecorce | Fruits |
| 26 | <i>Nymphacae nénuphar</i> | Feuille | Fruits |
| 27 | <i>Opilia celtidifolia</i> | -"- "- " | Tuberc |
| 28 | <i>Parkia clappertoniana</i> | -"- "- racine | Fruits |
| 29 | <i>Piper Guinéense</i> | -"- "- "- " | Graines |
| 30 | <i>Psidium guajava</i> | -"- "- "- " | Fruits |
| 31 | <i>Raphia sudanica</i> | -"- | -"- |
| 32 | <i>Saba sénégalensis</i> | Ecorce | -"- |
| 33 | <i>Spondias monbin</i> | Feuil. écor. rac | -"- |
| 34 | <i>Syzygium Guinéense</i> | -"- "- "- " | |
| 35 | <i>Strychnos spinosa</i> | -"- "- "- " | Graines |
| 36 | <i>Swartzia madagascariensis</i> | Feuille fruits | |
| 37 | <i>Tamarindus indica</i> | -"- rac. écorce | Fruits |
| 38 | <i>Ximenia americana</i> | -"- "- "- " | -"- |



Tableau 3: Mission de prospection et de collecte des échantillons

| Organismes | Années de collecte | Ressources génétiques collectées | Zones écologiques prospectées |
|-------------------|--------------------|--|--|
| ORSTOM/IPGRI | 1979 | Riz | Toutes les zones écologiques du pays |
| | 1982 | -"- | -"- |
| ORSTOM | 1986 | Fonio Mil Sorgho | -"- -" -" |
| IRAG (CRA-Bordo) | 1986 | Mil | Haute Guinée |
| | 1987 | Sorgho | -"- |
| | 1989 | Igname | -"- |
| IRAG (CRA-Foula) | 1988 | Arachide Fonio | Haute G. Moy. Guinée |
| | 1989 | Manioc | Moy. G. Basse Guinée |
| IRAG (CRA-Kilis) | 1989 | Maïs | -"- -"- |
| IRAG (CRA-Bareng) | 1989 | Fonio | Moyenne Guinée |
| IPGRI/IRAG | 1989 | Niébé, Arachide, Haricot Lég. fourrag Fonio | Haute et Moyenne Guinée -"- -" -"- -"- |
| IIRSDA | 1994 | Igname | -"- -"- et Basse Guinée |



Tableau 4: Composition des collections dans les Centres de recherche agronomique

| No. | Espèces disponibles | Centre de recherche agronomique | | | | | |
|-----|---|---------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | F. | Ki. | Ko. | Ba. | Bo. | Sé. |
| 1 | <i>Abelmoschus esculentus</i> (Gombo) | + | | | + | | |
| 2 | <i>Cassia auriculiformis</i> (arbre fourrage) | | | | | | + |
| 3 | <i>Acassia siamea siamea</i> (arbre fourrage) | | | | | | + |
| 4 | <i>Albuzzia sassa</i> (arbre fourrage) | | | | | | + |
| 5 | <i>Albuzzia lebbeca</i> (arbre fourrage) | | | | | | |
| 6 | <i>Andropogon gayanus</i> (gr. fourra.) | + | | | | | |
| 7 | <i>Alyllosia scaraboïdes</i> (gr. fourra.) | + | | | | | |
| 8 | <i>Brachiaria de flexa</i> (millet) | | | | | + | |
| 9 | <i>Brachiaria mutica</i> (gr. fourra.) | + | | | | | |
| 10 | <i>Cajanus cajan</i> (pois d'angle) | + | | | | | |
| 11 | <i>Canavalia ensiformis</i> (lég. Fourra.) | + | | | | | |
| 12 | <i>Capsicun annum</i> (piment) | + | | | | | |
| 13 | <i>Centrus siliaris</i> | + | | | | | |
| 14 | <i>Cocos nucifera</i> (cocotier) | | | | | | + |
| 15 | <i>Coffeae arabica</i> (café) | | | | | | + |
| 16 | <i>Coffeae canifora</i> (café) | | | | | | + |
| 17 | <i>Coffeae robusta</i> (café) | | | | | | + |
| 18 | <i>Cola nitida</i> (colatier) | | | | | | + |
| 19 | <i>Colocynthis citrullus</i> (pastèque) | + | | | | | |
| 20 | <i>Citrus sinensis</i> (oranger) | + | | | + | + | + |
| 21 | <i>Desmodium purpureum</i> | | | | | | |
| 22 | <i>Digitaria escilis</i> (fonio) | | | | + | | |
| 23 | <i>Dioscorea cayenensis</i> (igname) | | | | | + | |
| 24 | <i>Elaris Guinéensis</i> (palmier à huile) | | | | | | + |
| 25 | <i>Fleminzea macrophila</i> (arbre F) | | | | | | + |
| 26 | <i>Gliricidia sépium</i> (arbre F) | | | | | | + |
| 27 | <i>Glissine max</i> (soja) | | + | | | | |
| 28 | <i>Gossypium herbaceum</i> (coton) | | | | | + | |
| 29 | <i>Guatémala grass</i> (gr. fourr.) | + | | | | | |
| 30 | <i>Hévée brangiliensis</i> (hévée) | | | | | | + |
| 31 | <i>Hypogeeae arachis</i> (arachide) | + | + | | + | + | + |
| 32 | <i>Ipomea batata</i> (patate douce) | | | | + | | |
| 33 | <i>Kerstingiella geocarpa</i> (noix de terre) | + | | | | | |
| 34 | <i>Leuceana leucocephala</i> (arbre fourr.) | + | | | + | | |
| 35 | <i>Mangifera indica</i> (manguier) | + | | | + | + | + |
| 36 | <i>Manioh esculenta granz</i> (manioc) | + | | | + | + | |



| No. | Espèces disponibles | Centre de recherche agronomique | | | | | |
|-----|---|---------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | F. | Ki. | Ko. | Ba. | Bo. | Sé. |
| 37 | <i>Musa sinsis</i> (banane plant.) | + | | | | | + |
| 38 | <i>Oléaceae brassica capitata</i> | | | | | | |
| 39 | <i>Oriza glaberrima</i> (riz afric.) | | + | + | + | + | + |
| 40 | <i>Oriza sativa</i> (riz européen) | | + | + | + | + | + |
| 41 | <i>Panicum maximum</i> (gr. fourr.) | + | | | | | |
| 42 | <i>Parkia bigloboza</i> | | | | | | |
| 43 | <i>Pennisetum americanum</i> (Mil à chandelles) | | | | | + | |
| 44 | <i>Faseolus lunatus</i> (Lég. F.) | + | | | | | |
| 45 | <i>Phaseolus vulgaris</i> (haricot commun) | + | | | + | + | + |
| 46 | <i>Piper nigrum</i> (poivre) | | | | | | + |
| 47 | <i>Samanea saman</i> | | | | | | + |
| 48 | <i>Sesbania restrata</i> | | | | | | |
| 49 | <i>Solanum melongena</i> | | | | | | |
| 50 | <i>Sorghum bicolor</i> (sorgho) | | | | | + | |
| 51 | <i>Stylo guyanensis</i> (gr. four.) | + | | | | | |
| 52 | -"- hamata verano (-"- -"-) | + | | | | | |
| 53 | <i>Stylosantens</i> (-"- -"-) | + | | | | | |
| 54 | <i>Théobroma cacao</i> l (cacaoier) | | | | | | + |
| 55 | <i>Vigna africana</i> (gr. four.) | + | | | | | |
| 56 | <i>V. luteulus</i> (-"- -"-) | + | | | | | |
| 57 | <i>V. luteola</i> (gr. fourragère) | + | | | | | |
| 58 | <i>V. palutosa</i> (-"- -"-) | + | | | | | |
| 59 | <i>V. reticulata</i> (lég. -"-) | + | | | | | |
| 60 | <i>V. sp.</i> (graminée -"-) | + | | | | | |
| 61 | <i>V. unguiculata</i> (Niébé) | + | + | + | + | + | + |
| 62 | <i>Voandzèia subterranea</i> (vouandzou) | | | | | + | |
| 63 | <i>Zeaè maïs</i> (maïs) | | + | | + | + | |

* Légende + = existe.



Tableau 5: Sources de matériel génétique en provenance de l'extérieur

| No. | Matériel génétique | Instituts fournisseurs |
|-----|--------------------|------------------------|
| 1 | Arachide | ICRISAT |
| 2 | Niébé | -"- |
| 3 | Haricot | -"- |
| 4 | Manioc | IITA |
| 5 | Riz | ADRAO, IRAT, IRRI, |
| 6 | Mil | ICRISAT |
| 7 | Sorgho | -"- |
| 8 | Patate douce | IITA |

Tableau 6: Liste des collections de quelques cultures Guinéennes en conservation à l'étranger

| No. | Collections de cultures | Localisation |
|-----|-------------------------|--|
| | Riz | Nigéria (IITA), France (ORSTOM), Philippines (IRRI), Côte d'Ivoire (Bouaké), France (ORSTOM) |
| 2 | Mil-Sorgho | Nigéria (IITA) |
| 3 | Maïs | -"- |
| 4 | Manioc | Niger (ICRISAT) |
| 5 | Arachide | France (ORSTOM) |
| 6 | Fonio | Nigéria (IITA) |
| 7 | Niébé | Côte d'Ivoire (IIRSDA) |
| 8 | Igname | Nigéria (IITA) |
| 9 | Lég. fourragères | |



Tableau 7: Nombre d'introduction par culture dans les Centres de recherche agronomique

| Cultures | Centres de recherche agronomique (CRA) | | | | | |
|--------------------|--|-----|-------|-------|-------|------|
| | Fou. | Ba. | Kili. | Séré. | Koba. | Bor. |
| Manioc | 212 | 15 | | | | |
| Riz | | 145 | 389 | 46 | 401 | |
| Maïs | | 51 | 146 | | | |
| Fonio | 201 | 96 | | | | |
| Niébé | 193 | 119 | 4 | | | |
| Arachide | 245 | 34 | 5 | | | |
| Pomme de terre | | 24 | | | | |
| Patate douce | | 15 | | | | |
| Taro | | 3 | | | | |
| Macabo | | 2 | | | | |
| Haricot | 97 | 10 | | | | |
| Tomate | 26 | 16 | | | | |
| Piment | 10 | 1 | | | | |
| Aubergine | 10 | 4 | | | | |
| Pastèque | 2 | | | | | |
| Oignon | 2 | 27 | | | | |
| Gombo | 5 | 22 | | | | |
| Concombre | 2 | | | | | |
| Ail | | 19 | | | | |
| Chou | | 7 | | | | |
| Soja | | 3 | 10 | | | |
| Pois d'angole | 26 | | | | | |
| Blé | | 10 | | | | |
| Lég. Fourragères | 18 | 10 | | | | |
| Manguiers | 86 | 7 | | | | |
| Avocatiers | 18 | 2 | | | | |
| Grenadilles | 2 | 2 | | | | |
| Lég. Arbustives | | 10 | | | | |
| Caféiers (robusta) | | 58 | | 115 | | |
| Caféier (arabica) | | | | 671 | | |
| Cacaoyer | | | | 2 | | |
| Banane | 6 | | | 6 | | |
| Kolatiers | | | | 17 | | |
| Ananas | 6 | | | | | |



Tableau 8: Gestion de quelques forêts classées

| Préfectures | Nom de la forêt | Superficie (ha) | Nature des travaux effectués | Observations |
|-------------|---------------------------|-----------------|------------------------------|--|
| Beyla | Pic de tibé | 6 075 | Surveillance toute l'année | |
| | Bero | 23 800 | | |
| | Pic de fom | 25 600 | | |
| | Guérilla | 810 | | |
| | Périmètre de reboisement | 381 | | |
| Dabola | Unité de tinkisso | 1 100 | Pratique des feux précoces | |
| | Souarela | 2 000 | | |
| | Sinceri ourssa | 1 400 | | |
| | Balayan sourouba | 25 520 | | |
| Dalaba | Mouleya | 2 250 | Pare-feux | |
| | Galey | 1 500 | | |
| | Miriré | 230 | | |
| | Kaala | 240 | | |
| | Tinka | 540 | | |
| | Tangoma | 410 | | |
| | Fougoumba | 795 | | |
| Dinguiraye | Niariah | 12 | Eclaircie Pare-feux | |
| | Source kébaly | 71 | | |
| Kankan | Koumban-kourou | 4 000 | Pare-feux Nettoyage -"- | les travaux d'incinération sont effectués par les citoyens |
| | Kourani ouleté | 59 000 | | |
| | Léfarani | 1 900 | | |
| Kouroussa | Périmètre de reboisement | 727 | Restauration système tangya | |
| | Baro | 8 000 | | |
| | Nono | 5 600 | | |
| Labé | Haute-Kouba Ley-billel | 1 300 359,75 | Ouverture limite | population riveraine |
| Lélouma | Lélouma | 1 000 | Surveillance | |
| Mali | Gambie | - | Protection contre des feux | ouverture des pare-feux |
| | Mont loura | 3 920 | | |
| | N'Guidon | 28 | | |
| Youmou | Youmou | 16 | Reboisement | |



| Préfectures | Nom de la forêt | Superficie (ha) | Nature des travaux effectués | Observations |
|-------------|-----------------|-----------------|------------------------------|--------------|
| Télimélé | Goulgoul | 6 610 | | |
| | Ouémé sangan | 2 480 | | |
| | Kounssi gnaké | 13 716 | | |
| | Madina dian | 15 085 | | |
| | Panadji | 700 | | |
| | Woukou | 281 | | |
| | Londha | 461 | | |



Tableau 9: Les forêts classées et protégées

| Préfecture | Nom de la forêt | Date de classe | Superficie (ha) | Nature et type de forêt |
|------------|--------------------------|----------------|-----------------|-------------------------|
| Beyla | Tic de tibe | 1951 | 60 750 | Protect. |
| | Bero | 1952 | 23 800 | -"- |
| | Pic de fom | 1953 | 25 600 | -"- |
| | Guivila | 1954 | 810 | -"- |
| | Périmètre de reboisement | 1956 | 381 | -"- |
| Boké | Gallé-tsöla | | 450 | -"- |
| | Silikouko | | 130 | -"- |
| | Tambindje | | 250 | -"- |
| | Kintaawon | | 500 | -"- |
| | Bourouma | | 200 | -"- |
| | Boliyogba | | 550 | -"- |
| Conakry 3 | Kalou | 1944 | 672 | -"- |
| | Dapompa | - | - | -"- |
| Coyah | Balou | 1952 | 2 000 | -"- |
| | Salia | -"- | 4 840 | -"- |
| | Kakoulima | 1944 | | |
| Dabola | Chutes de tinkisso | 1944 | 1 100 | -"- |
| | Souaréla | -"- | 2 000 | -"- |
| | Sincéry-ourssa | 1942 | 14 000 | -"- |
| | Balayan-sou | 1951 | 24 520 | -"- |
| Dubréka | Khabitaye | 1944 | 4 900 | -"- |
| | Kakoulima | -"- | 5 350 | -"- |
| | Dixinn | -"- | 3 900 | -"- |
| Dalaba | Membeya | 1943 | 225 | -"- |
| | Galy | -"- | 1 500 | -"- |
| | Miriré | -"- | 230 | -"- |
| | Kaala | 1944 | 240 | -"- |
| | Tinka | -"- | 540 | -"- |
| | Tangama | -"- | 400 | -"- |
| | Fougoumba | -"- | 750 | -"- |
| Dinguiraye | Fello selouma | 1953 | 4 000 | -"- |
| | Bakouma | -"- | 28 000 | -"- |
| | Gioumba | 1956 | 12 584 | -"- |
| | Sobori | -"- | 1 174 | -"- |
| | Tafsirla | 1961 | | -"- |
| | Source de Dye | 1956 | | -"- |
| Forécariah | Saraboly | 1952 | 850 | -"- |



| Préfecture | Nom de la forêt | Date de classe | Superficie (ha) | Nature et type de forêt |
|-------------|---------------------------------|----------------|-----------------|-------------------------|
| Gaoual | Fello sounga | 1952 | 6 700 | -"- |
| | Koumba touminé | 1954 | 3 600 | -"- |
| | Fello djigué | 1967 | 2 925 | -"- |
| Gueckedou | Mont kouya | 1943 | 303 | Protect. |
| | -"- kéléma | 1943 | 1 280 | -"- |
| | -"- konossou | 1955 | 2 680 | -"- |
| | Périmètre de reboisement | 1952 | 40 | Product. |
| Kankan | Koumba kourou | 1942 | 4 000 | Protect. |
| | Kourani-oulaté | -"- | 59 000 | -"- |
| | Lefarani | 1945 | 1 900 | -"- |
| | Périmètre de reboisement | 1953 | 120 | -"- |
| Kérouané | Konoh | 1963 | 10 | -"- |
| Kissidougou | P. de reboisement | 1951 | 336 | Product |
| | Salokoro | 1950 | 34 | Arboretum |
| | Yardo | 1951 | 2 300 | Product. |
| | Outada | 1955 | 4 096 | -"- |
| | P. de reboisement Songolo badou | -"- | 1 500 | -"- |
| Koubia | Woundou Noré | 1952 | 26 168 | Protect. |
| | -"- sud | 1955 | 9 400 | -"- |
| | Sougué | 1957 | 35 | -"- |
| | Toulté de lougamé | -"- | 45 | -"- |
| | Koïla | -"- | 50 | -"- |
| | Marwlata | -"- | 60 | -"- |
| | Fello bagata | -"- | 80 | -"- |
| | Sewlo | -"- | 45 | -"- |
| | Salimé | -"- | 50 | -"- |
| | Silamé | -"- | 40 | -"- |
| | Wlargalan | -"- | 35 | -"- |
| Koundara | Périmètre Nord | 1985 | 38 200 | Reserve |
| | Badiar | | | Faune |
| | Badiar sud | 1956 | 7 300 | Protect. |
| | N'Damo | -"- | 6 200 | -"- |
| | Butelle du Badiar | 1977 | | -"- |



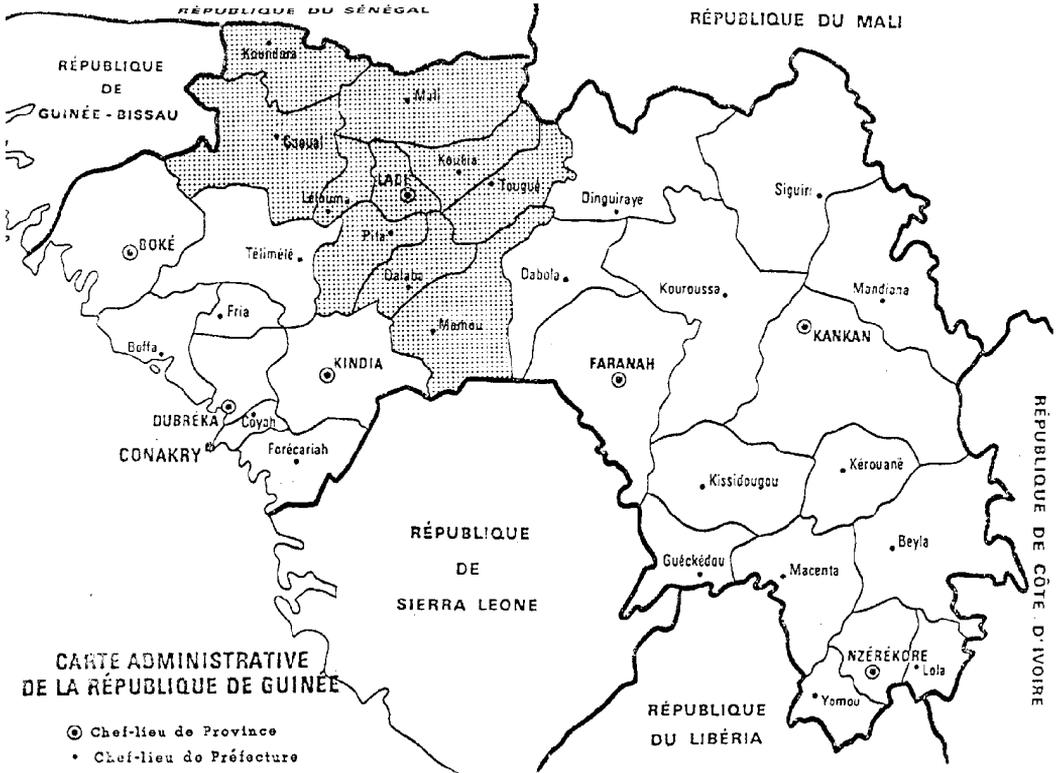
| Préfecture | Nom de la forêt | Date de classe | Superficie (ha) | Nature et type de forêt |
|------------|-----------------------|----------------|-----------------|-------------------------|
| Kouroussa | Périmètre Niger | 1950 | 727 | -"- |
| | Tamba | 1936 | 1 360 | -"- |
| | Tamba-Nord | 1943 | 12 390 | -"- |
| | Tamba-Sud | -"- | 1 250 | -"- |
| | Kouya | 1952 | 67 400 | -"- |
| | Nomo | 1936 | 5 600 | -"- |
| | Lamana | 1952 | 19 800 | -"- |
| Labé | Tiala koum | 1950 | 356 | -"- |
| | Ley Billel | 1955 | 35 975 | -"- |
| | Dara Labé | 1943 | 375 | -"- |
| | Sala | 1945 | 568 | -"- |
| | Herè djimma | 1948 | 1 200 | -"- |
| | Haute -koumba | 1944 | 1 300 | -"- |
| | Serima | 1943 | 1 520 | -"- |
| Lélouma | Gnalama | 1942 | 10 000 | -"- |
| Lola | Bero | 1952 | 23 600 | -"- |
| | Forêt caotonale | 1955 | 203 | -"- |
| | Tetini | -"- | 23 500 | -"- |
| | Nimba | 1943 | 19 500 | -"- |
| Faranah | Source-Niger | 1945 | 4 770 | -"- |
| Kindia | Mont Gangan | 1942 | 9 000 | -"- |
| | Botocoly | -"- | 2 300 | -"- |
| | Kourady | -"- | 3 000 | -"- |
| | Khenian | 1943 | 3 500 | -"- |
| | Beko | -"- | 800 | -"- |
| | Koumbi-tibi | -"- | 1 700 | -"- |
| | Source de kindia | -"- | 31 | -"- |
| | Grandes chûtes | 1944 | 13 500 | -"- |
| | Damakhania | -"- | 425 | -"- |
| | Mt Balandougou | 1945 | 2 800 | -"- |
| | Source de Nyokontamba | 1946 | 70 | -"- |



| Préfecture | Nom de la forêt | Date de classe | Superficie (ha) | Nature et type de forêt |
|------------|----------------------------|----------------|-----------------|-------------------------|
| Mamou | Sare | 1936 | 315 | -"- |
| | Bantawel | -"- | 675 | -"- |
| | Fello Diouma | -"- | 418 | -"- |
| | Quèwel | -"- | 600 | -"- |
| | Fita kouma | 1942 | 95 | -"- |
| | Diogousè | 1943 | 1 000 | -"- |
| | Kambia | 1944 | 530 | -"- |
| | Satiba | -"- | 400 | -"- |
| | Koumy | -"- | 730 | -"- |
| | Bellel | -"- | 1 350 | -"- |
| | Mt Gouba | 1945 | 950 | -"- |
| | Beauvois | -"- | 2 300 | -"- |
| | Soyah | -"- | 8 400 | -"- |
| | Konkouré fetto | -"- | 1 200 | -"- |
| | Pincely | -"- | 13 000 | -"- |
| | Dar-es-salam | -"- | 27 474 | -"- |
| | Sagata | -"- | 2 000 | -"- |
| | Guerenal | 1942 | 300 | -"- |
| Tougué | Dokoro | 1952 | 7 800 | |
| | Bani | -"- | 18 900 | |
| | Bakoun | 1955 | 28 000 | |
| | Boula | -"- | 21 500 | |
| N'Zérékore | Mont youen | 1950 | 4 750 | Montagne |
| | Mont Bero | 1952 | 23 600 | -"- |
| | Yonon | 1950 | 4 750 | Protec. |
| | P.de reboisement | 1951 | 78 | -"- |
| | Koyoto | -"- | 320 | F. Monta. |
| | Pissonon | -"- | 250 | -"- |
| | Vonn | -"- | 240 | -"- |
| | Gban | -"- | 500 | -"- |
| | Koni | -"- | 116 | -"- |
| | Hoo | -"- | 150 | -"- |
| | Tololé | -"- | 200 | -"- |
| | Lonloyé | -"- | 350 | -"- |
| | Yoton | -"- | 90 | -"- |
| | Götö | -"- | 120 | -"- |
| Macenta | Makona | 1942 | 700 | Protec. |
| | Loffa | 1945 | 705 | -"- |
| | Colline de Mt ^o | 1942 | 780 | -"- |
| | Milo | 1942 | 13 600 | -"- |
| | Ziama | | 112 300 | -"- |



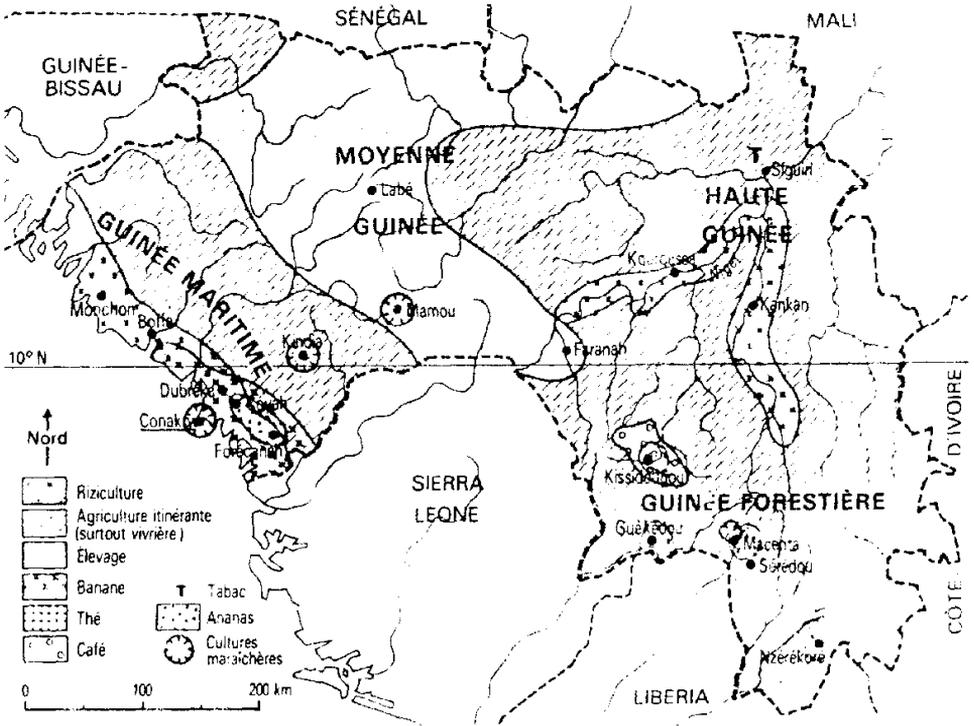
| Préfecture | Nom de la forêt | Date de classe | Superficie (ha) | Nature et type de forêt |
|--------------|---|----------------|--------------------|-------------------------|
| Mali | Gambi Kabela N'Guidou Mt loura | 1954 | | |
| Pita | Mont yonon | 1950 | 4 750 | -"- |
| | Mont Béro | 1952 | 23 600 | -"- |
| | Dyécké | 1945 | 60 000 | -"- |
| | P. de reboisement | 1951 | 78 | -"- |
| Siguiri | Kébala-koloukono | 1948-1984 | 125 300 | Protec. |
| | Mankiti | 1985 | 400 | -"- |
| | Samba latou | 1986 | 600 | -"- |
| | Fanafanko | -"- | 380 | -"- |
| | Kignela | 1985 | 900 | -"- |
| | Kouroula | 1986 | | -"- |
| | Sidibela | 1987 | | -"- |
| | Tambadou | -"- | | -"- |
| | Soumbaraya | 1984 | 800 | -"- |
| Télémele | Goulgoul-kakoude | 1954 | 6 610 | Protec. |
| | Guémé sangou | 1954 | 2 482 | -"- |
| | Kounsignaki | -"- | 13 716 | -"- |
| | Madina dian | -"- | 1 585 | -"- |
| | Paradji | 1955 | 700 | -"- |
| | Woukou | 1976 | 281 | -"- |
| | Loubha | -"- | 89 | -"- |
| | Singuélema | 1978 | 121 | -"- |
| | Koulou | -"- | 90 | -"- |
| | Telikoh | -"- | 461 | -"- |
| | Youmou | Djecké | 1944 | 64 000 |
| Mont gbigan | | 1945 | 6 175 | -"- |
| Mont yöyö | | 1950 | 4 750 | -"- |
| Mont Ballan | | -"- | 990 | -"- |
| Total | | | 1 337 062,5 | |





Les cultures

La variété de ses climats et de ses sols permet à la Guinée une production agricole variée. Mais sur sept millions d'hectares cultivables, un million seulement est réellement exploité. La relance de l'agriculture est l'une des priorités pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.



1: L'agriculture en Guinée

